

# LE DEVOIR

Vol. LXXXVI - No 56

MONTRÉAL, LE MERCREDI 8 MARS 1995

65c + TPS + TVQ / Toronto 85c

PERSPECTIVES

## Le salaire a-t-il un sexe?

Aux belles heures des années folles et du charleston, les femmes gagnaient à peine la moitié du salaire des hommes. Soixante-quinze ans plus tard, une éternité s'est écoulée, pense-t-on. Une guerre mondiale a eu lieu, les femmes ont investi toutes les sphères du marché du travail et la planète est menée par une cohorte de baby-boomers qui s'étaient juré de réinventer le monde. Pourtant, les femmes ne touchent toujours que 74 % du salaire des hommes. À Pâques ou à la Trinité, l'équité salariale?

Il n'y a pas si longtemps, un releveur de compteurs d'eau sans aucune qualification particulière gagnait davantage à la Ville de Montréal qu'une secrétaire dactylo, et sa collègue rompue à la sténographie devait se contenter du même tribut que l'employé chargé de déchirer les billets des touristes ébaubis au jardin botanique. En matière d'emploi, trop souvent encore, le salaire a un sexe.

Même si les revendications des femmes et des syndicats à l'égard de l'équité salariale ne datent pas d'hier, on en parle encore davantage qu'on en voit les effets. Un rondel écart de 26 % subsiste toujours entre le salaire d'un homme et d'une femme travaillant tous deux à temps plein. Sur son prochain rapport d'impôt, Madame déclarera en moyenne 25 579 \$ de revenu, pendant que Monsieur pourra rapporter un salaire annuel de 37 302 \$.

Et ce fossé n'est pas creusé que par la masse des petits emplois en majorité féminins, piètrement rémunérés. Même avec un diplôme de niveau collégial ou universitaire sous le bras, en 1992, les femmes les plus en mesure d'obtenir un bon salaire touchaient en moyenne 9 % de moins sur leur chèque de paie que leurs homologues masculins.

À la blague, de mauvaises langues disent que pour régler son insurmontable déficit, le gouvernement n'aurait qu'à remplacer tous ses employés masculins par des femmes, épargnant du coup 30 % en salaires!

Même si la Charte québécoise défend le droit à «un salaire égal pour un travail équivalent», on sait le triste sort subi par les plaintes portées devant la Commission des droits de la personne du Québec par des salariées agries par leur maigre pitance. Plusieurs milliers de professionnelles du gouvernement attendent toujours le règlement d'une plainte déposée devant cette commission il y a maintenant plus de dix ans.

Devant pareil cul-de-sac, on a bien tenté quelques coups d'éclat pour effacer les signes pour le moins gênants de cette discrimination systémique qui frappe les femmes. Lors d'un règlement en bloc avec les trois grandes centrales syndicales en 1989, le gouvernement du Québec a versé l'équivalent de 180 millions \$ en «équité salariale» à quelque 130 000 employés des secteurs de la santé et de l'éducation.

En 1993, Québec se donnait bonne conscience en relevant le salaire de 5160 professionnels du secteur de la santé. En novembre dernier, la présidente du Conseil du Trésor, Pauline Marois, fermait le dossier de ses employés de la fonction publique en accordant 153 millions \$ en versements rétroactifs à plus de 40 000 de ses techniciens et employés de bureau.

Ironiquement, dans ce dernier cas, pas moins de 37 % des employés qui ont vu leur salaire ajusté à la hausse étaient des hommes. Parle-t-on alors vraiment d'équité salariale ou d'ajustement général des salaires?

«Ces ajustements salariaux relèvent plus pour nous de la relativité salariale. Et la vision du Conseil du Trésor a plutôt été de reclasser les types d'emplois féminins en fonction du plus bas salaire masculin, plutôt que d'amorcer une véritable comparaison des types d'emplois féminins et masculins», défend Judith Carroll, conseillère syndicale à la CSN.

C'est sans compter les échelles de salaire qui, elles, ont échappé à ce processus et affichent toujours, selon les corps d'emploi, six, huit ou dix échelons. «Cela peut signifier que des femmes atteignent leur plafond salarial au bout de dix ans, là où les hommes mettent six ans», déplore Carole Robertson, conseillère syndicale au service de l'égalité du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP).

Complexe, le dossier de l'équité salariale. Et fragile. Surtout en ces temps de disette où l'argument financier suffit à faire stopper même les discussions les plus prometteuses, comme ce fut le cas récemment dans le secteur des universités.

Mais maintenant que le gouvernement Parizeau s'est commis en promettant une loi proactive pour forcer tous les employeurs à négocier un plan d'équité salariale, les attentes sont immenses. En Ontario, une loi oblige depuis 1987 tous les employeurs du secteur public et les entreprises de plus de dix employés à présenter des plans d'équité salariale, dotés d'échéanciers précis. Le Manitoba avait fait de même en 1985, et l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick ont emboîté le pas depuis.

Au Québec, la barre sera haute puisque la majorité des femmes travaillent dans des entreprises de moins de 10 employés. On voit d'ici le patronat s'inquiéter. Pas moins de 73 % des «micro-entreprises» québécoises sont concentrées dans les secteurs massivement féminins que sont la restauration, le textile, l'alimentation et les services. C'est là que le bât blesse. «Dans le privé, c'est la nuit noire», affirme Carole Gingras, du service de la condition féminine de la FTQ. Quand on y a fait un bout de chemin, la prochaine récession emporte tout ce qui a été fait.

LES ACTUALITÉS

Trêve dans la guerre du turbot  
PAGE A 6



POLITIQUE

Johnson rêve déjà de l'après-référendum  
PAGE A 5

DÉCOUVERTES

Le big-bang du bistouri  
PAGE B 1



## Québec force la main au patronat

Louise Harel s'apprête à déposer un projet de loi imposant aux entreprises une «taxe» à la formation professionnelle

MICHEL VENNE  
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

La ministre de l'Emploi, Louise Harel, met la dernière main à un projet de loi qui sera rapidement déposé après la reprise de la session parlementaire, mardi prochain, pour imposer aux entreprises une contribution équivalente à 1 % de leur masse salariale pour financer la formation.

Le projet a été soumis lundi aux membres patronaux et syndicaux de la Conférence permanente sur l'adaptation de la main-d'œuvre. Il sera bientôt présenté au caucus des députés du Parti

québécois. Mme Harel a déclaré hier au *Devoir* que le principe d'une contribution obligatoire des entreprises d'une valeur de 1 % de leur masse salariale n'est pas négociable.

Cependant, cette contribution pourra prendre diverses formes et être directement réinvestie dans la région où est située l'entreprise. Le prêt d'équipement à une commission scolaire pour former des ouvriers, l'accueil de stagiaires ou l'aide à un comité de soutien à la main-d'œuvre dans le secteur industriel où évolue l'entreprise sont des formes que pourrait revêtir cette contribution.

Les toutes petites entreprises, comptant seulement quelques employés, sont susceptibles d'être exemptées de l'application de la loi.

Si une entreprise ne parvient pas à dépenser l'équivalent du 1 %, elle devra verser la différence entre sa contribution réelle et celle prévue à la loi à un fonds national qui sera administré par la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre (SQDM), l'organisme gouvernemental chargé de planifier et d'offrir les programmes de développement de la main-d'œuvre au Québec.



Louise Harel

VOIR PAGE A 10: PATRONAT

## Le capitalisme fiévreux



PHOTO AP

LA FIÈVRE causée par la chute du dollar américain a agité hier pour une deuxième journée consécutive les marchés boursiers internationaux. Singapour (notre photo) n'a pas échappé à l'agitation. Au Canada, la Banque centrale, réagissant à la crise, a relevé de 58 centièmes le taux directeur pour l'établir à 8,60 %. Voir nos informations en page B 2.

## Hydroélectricité

### Place aux microcentrales

Deux ingénieurs québécois mettent au point la «microturbine»: les poissons vont pouvoir migrer en paix

LOUIS-GILLES FRANCOEUR  
LE DEVOIR

Deux jeunes ingénieurs québécois, Normand et Robert Lévesque, ont mis au point une «microturbine» capable de produire entre 20 et 100 kWh, l'équivalent de 20 à 100 radiateurs électriques de 1000

watts, avec un débit aussi faible qu'un mètre d'eau à la seconde, sans devoir construire un barrage ni, partant, couper les voies migratoires aux poissons en plus d'artificialiser les rives.

Hydro-Québec, par l'entremise de sa filiale Nouveler, détient 33 % du capital de la société Microturbin, créée l'an dernier à la suite de six

ans d'essais et de mises au point du prototype par les deux frères Lévesque, qui voulaient ainsi remplacer la génératrice diesel, polluante et bruyante, de la pourvoirie paternelle.

Cette entreprise, présentée hier matin aux journalistes comme un fleuron de l'ingénierie environne-

mentaire, a été créée par les deux frères Lévesque, qui voulaient ainsi remplacer la génératrice diesel, polluante et bruyante, de la pourvoirie paternelle.

VOIR PAGE A 10: ÉLECTRICITÉ

## L'«open skies» ne rendra pas à Montréal sa gloire d'antan

Air Canada déménagera à Toronto si le OUI l'emporte

GÉRARD BÉRUBÉ  
LE DEVOIR

Riche en retombées économiques, l'accord de libéralisation des ciels entre le Canada et les États-Unis revêt une «importance vitale» pour la région montréalaise. Handicapée par ses deux aéroports et par le problème criant des «correspondances», Montréal ne peut plus espérer récupérer son statut de plaque tournante, perdu au profit de Toronto, et devra miser sur ses atouts en tant que marché de destination.

Est-ce que Montréal va bénéficier de l'«open skies»? «Montréal a la santé économique pour attirer suffisamment de voyageurs», a répondu Jean-Jacques Bourgeault, vice-président général et chef de l'exploitation d'Air Canada, au cours de la conférence de presse qui a suivi l'allocation de Hollis Harris devant des représentants des milieux d'affaires montréalais.

Peu avant, M. Harris répondait à une question d'un journaliste sur la réaction d'Air Canada advenant un gain du OUI au référendum en disant «qu'en tant que transporteur à charte canadienne, il est évident qu'Air Canada n'aurait alors d'autre choix que de déménager son siège social à Toronto». Il a toutefois pris soin d'ajouter qu'il respecterait la décision populaire, qu'un tel transfert des activités aurait une portée minimale et qu'Air Canada continuerait à participer au développement des deux collectivités. Surtout, M. Harris n'entend surtout pas s'immiscer dans le débat référendaire.

Revenant à la place qu'occupe Montréal en tant que centre aéroportuaire, M. Bourgeault a rappelé le problème des «correspondances» découlant de la présence de deux aéroports dans la région montréalaise. La difficile cohabitation entre Dorval et Mirabel, et la vocation parti-

VOIR PAGE A 10: «OPEN SKIES»

LE MONDE

## L'État de New York rétablit la peine de mort

PAGE A 6

## Le Rwanda désarticulé se relève péniblement

Confiant dans la stabilité de son régime, le nouveau premier ministre rwandais fait face à deux défis: relancer l'éducation et juger les criminels de guerre

Le Rwanda vit toujours des heures difficiles. Samedi, l'ONU a lancé un appel pour empêcher les prisons surpeuplées de devenir des mouroirs. Au même moment, le préfet de la grande ville de Butare était assassiné, relançant ainsi le débat sur la sécurité à

l'intérieur du pays. Lors d'un colloque sur les interventions humanitaires, qui s'est tenu à Londres il y a quelques jours, Jocelyn Coulon a fait le point sur la situation au Rwanda avec le premier ministre Faustin Twagiramungu.

JOCELYN COULON  
LE DEVOIR

Le Rwanda se remet péniblement de la guerre qui a éclaté après la mort du président Juvénal Habyarimana en avril dernier. Une certaine paix règne dans le pays, au point où son premier ministre, Faustin Twagiramungu, peut affirmer que le régime en place n'est plus menacé par les anciennes forces rwandaises qui ont été chassées du pouvoir il y a huit mois. En fait, la préoccupation centrale du gouvernement est de faire fonctionner normalement une société qui reste désarticulée.

Faustin Twagiramungu est devenu premier ministre après la victoire du Front pa-

triotique rwandais en juillet dernier. Il y a encore quelques semaines, les soldats de l'ancien régime, entassés dans des camps au Zaïre près de la frontière rwandaise, faisaient trembler son gouvernement en lançant des attaques presque quotidiennes contre des villages frontaliers. L'ONU s'inquiétait même de la stabilité du nouveau régime.

Le premier ministre ne nie pas le danger que posent ces quelque 20 000 soldats qui terrorisent les deux millions de Rwandais réfugiés au Zaïre. Il soutient toutefois qu'ils ne sont plus en mesure de revenir au Rwanda et de s'emparer du pouvoir.

VOIR PAGE A 10: RWANDA

INDEX

- Agenda .....B6
- Avis publics .....B4
- Classées .....B7
- Culture .....B8
- Économie .....B2
- Éditorial .....A8
- Le monde .....A6
- Mots croisés .....B4
- Les sports .....B5

MÉTÉO



Montréal  
Pluie se changeant en faible neige. Vents de 20 à 40 km/h. Max: 7

Québec  
Pluie se changeant en neige en soirée. Vents de 20 à 40 km/h. Max: 6

Détails en B 4

## • LES ACTUALITÉS •

### Journée internationale des femmes

### Les activités ne manquent pas en ce 8 mars

LE DEVOIR

Une panoplie d'événements sont prévus à travers la métropole aujourd'hui pour souligner cette Journée internationale des femmes.

Lisette Lapointe, l'épouse du premier ministre Jacques Parizeau, sera au Centre des femmes de Montréal (3585, rue Saint-Urbain) pour remettre le prix Simone-Monet-Chartrand. Ce prix, créé en 1993, est décerné à une mère qui, « par ses réalisations, rend hommage aux femmes et à leur cause ».

Le tout nouveau Centre de ressources et interventions en santé et sexualité (CRISS) ouvrira ses portes au 5339, boulevard Saint-Michel. Ce centre de services communautaires pour femmes aura pour mandat la promotion de la santé globale incluant la santé sexuelle des femmes qui se préoccupent ou sont infectées par le virus du sida et d'autres maladies transmises sexuellement.

Le personnel de soutien de l'Université du Québec organise une manifestation cet après-midi à Montréal et à Québec « en vue de faire débattre des négociations sur l'équité salariale ».

Une discussion sur la place et le rôle des femmes sur la scène africaine sera à l'ordre du jour au Forum francophone des affaires (380, rue Saint-Antoine, à 7h30), où l'invitée d'honneur sera Véronique Ahoyo, ambassadrice de la République du Bénin.

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante organise une conférence sur la discrimination envers les femmes entrepreneurs à l'Hotel Delta, à 10h30.

Le YMCA de Montréal inaugure un nouveau service d'aide à l'emploi fait sur mesure pour répondre aux besoins de catégories spécifiques de femmes (1355, boulevard René-Lévesque Ouest, à 11h).

Le Centre des femmes de Verdun (4255, rue Wellington) organise une soirée dès 17h30 sur le thème « du pain et des roses ». Le Centre vous demande de « porter un petit quelque chose de rose sur vous ».



Amadou Toumani Touré et Paul Gérin-Lajoie.

Fondation Paul Gérin-Lajoie

### 12 écoles pour le Mali

SYLVIANE TRAMIER  
LE DEVOIR

La Fondation Paul Gérin-Lajoie, l'organisation philanthropique québécoise vouée à l'avancement de l'éducation dans le Tiers-Monde, entamera le mois prochain un programme destiné à l'établissement de douze écoles primaires au Mali.

La Fondation fournira immédiatement un premier financement de 400 000 \$ couvrant une période de 18 mois et prévoit débloquer des fonds supplémentaires pour poursuivre son programme pendant cinq ans.

M. Paul Gérin-Lajoie a expliqué l'action au Mali et au Sénégal de la fondation dont il est le président-fondateur lors du passage à Montréal de l'ancien chef de l'Etat malien, Amadou Toumani Touré. Ce dernier, un des artisans de la transition démocratique dans son pays en 1991, a lancé un appel aux Canadiens pour qu'ils appuient le développement de l'enseignement primaire au Mali et en Afrique de l'Ouest en général. Dénonçant la « situation dramatique » de milliers d'enfants privés d'enseignement par manque de moyens, de locaux et de personnel enseignant, M. Toumani Touré a affirmé que le maintien et l'approfondissement des acquis démocratiques passaient par la scolarisation des populations.

Plus de 80 % des quelque 10 millions d'habitants du Mali sont analphabètes. Les taux de scolarisation sont faibles: moins de 40 % des garçons et 25 % des filles de sept à treize

ans ont accès à l'école.

La Fondation Paul Gérin-Lajoie consacrera une partie de son aide à la construction d'écoles ainsi qu'à l'achat de meubles et de fournitures scolaires. Elle fournira aussi un appui technique sous la forme de conseillers qui iront au Mali aider à la mise sur pied de conseils scolaires et de tous les mécanismes nécessaires au fonctionnement démocratique d'établissements d'enseignement et à leur prise en charge par les citoyens. La Fondation avait annoncé en décembre dernier un programme identique de 16 millions \$ pour venir en aide à l'éducation primaire au Sénégal.

La Fondation Paul Gérin-Lajoie va également lancer une campagne de mobilisation de l'opinion publique québécoise « pour faire connaître le drame de ses enfants qui n'iront jamais à l'école si la communauté internationale ne bouge pas ».

De son côté, s'en prenant à « l'afro-pessimisme ambiant », M. Toumani Touré a fait appel à la solidarité. Citant le poète martiniquais Aimé Césaire, il a exhorté les Occidentaux à ne pas « garder la position stérile du spectateur, car la vie n'est pas un spectacle ». Il s'est dit convaincu qu'un « renversement de tendance » était possible en Afrique, tout comme l'a montré l'exemple du Sud-Est asiatique, que l'on avait dit enfoncé dans le sous-développement et qui a connu un redressement spectaculaire. M. Toumani Touré soutient que la scolarisation est un facteur de développement économique et social.

### Le retrait des navires de pêche étrangers

## Une victoire historique du Canada, proclame Tobin

L'impasse demeure face à l'Union européenne

ROLLANDE PARENT  
PRESSE CANADIENNE

Le retrait au cours des dernières heures des 49 navires espagnols et portugais qui pêchaient le turbot au large de la côte Est du Canada constitue une véritable victoire historique pour le ministre fédéral des Pêches et Océans, Brian Tobin.

« C'est probablement la première fois de l'histoire qu'il n'y a pas de navires étrangers dans les zones du nez et de la queue des Grands Bancs. Cela ne durera peut-être pas longtemps mais c'est toute une victoire pour les Canadiens de Terre-Neuve et du Labrador », a déclaré le ministre, hier, au cours d'une conférence de presse tenue en marge de la table ronde sur l'avenir des pêches de l'Atlantique.

« Je ne crois pas pour autant que le retrait des navires tôt ce matin signifie que le litige est résolu », a ajouté M. Tobin pour qui la dispute opposant l'Union européenne au Canada se trouve dans une impasse.

Vendredi, le gouvernement canadien a ordonné — en anglais, en espagnol et en portugais — aux navires étrangers de quitter cette zone, à défaut de quoi il y aurait arraisonnement et saisie.

En outre, le premier ministre, Jean Chrétien a proposé un moratoire de 60 jours sur la pêche au turbot faite tout juste à l'extérieur de la zone canadienne de 200 milles marins des



Brian Tobin

côtes pour donner le temps aux représentants de l'Union européenne et du gouvernement canadien d'en arriver à une entente.

Mais lundi à Bruxelles, les ministres européens des Affaires étrangères ont jugé inacceptable le principe d'un tel moratoire.

Dans un communiqué, ils ont dénoncé l'intention d'Ottawa de faire respecter sa législation maritime à l'extérieur des eaux canadiennes.

Ces ministres ont tout de même demandé une analyse juridique de la nouvelle législation canadienne, qui permet à la police maritime d'arraisonner les navires non-canadiens au-delà des 200 milles de ses côtes.

« Ce serait fou pour moi de conclure, à la lumière des développements survenus aujourd'hui, que la crise est passée », a commenté le ministre qui s'est empressé d'ajouter que les navires n'avaient pas pris la route pour l'Espagne et le Portugal mais demeureraient à proximité des Grands Bancs de Terre-Neuve.

« Quand ils auront quitté, je me sentirai mieux », a-t-il dit.

Pour lui, le litige en cause n'est pas une question de « partage » d'une ressource mais plutôt de sa « conservation ».

« Pourquoi une partie s'attribue-t-elle le droit de détruire une ressource sous prétexte qu'elle se trouve en haute mer? », a-t-il soutenu.

Le Canada est déterminé à mettre un terme à la surpêche qui persiste en dépit des quotas établis par l'Organisation des pêches dans l'Atlantique du Nord-Ouest (OPANO).

Selon le ministre, à eux seuls les Espagnols ont déjà pris 7000 tonnes de turbot, bien au-delà du quota de 3400 tonnes fixé par l'OPANO pour les 15 pays de l'Union européenne.

## La Cour supérieure ordonne à un entrepreneur de restaurer un marais

LOUIS-GILLES FRANCOEUR  
LE DEVOIR

La Cour supérieure vient d'ordonner à un entrepreneur en construction de Sainte-Barbe, une municipalité riveraine du lac Saint-François, de « restaurer » à ses frais un marais qu'il avait illégalement remblayé en vue d'un éventuel projet domiciliaire.

L'entrepreneur en construction, les Excavations Jeannot et Daniel Loiselle inc., ont 90 jours pour enlever les centaines de chargements de terre qu'ils ont répandus dans le marais pour y construire une route et y placer les fondations des résidences convoitées par d'éventuels amateurs de... paysages lacustres!

L'ordre permanent de la Cour interdit tout remblai supplémentaire dans les marais de Sainte-Barbe. Mais si elle ordonne l'enlèvement de tous les matériaux ajoutés au marécage, la Cour n'exige toutefois pas la revégétation du site, qui s'effectuera naturellement en quelques années, ont expliqué les spécialistes de l'Environnement, dont le plan de restauration devra toutefois être suivi à la lettre.

Le juge Roland Durand, de la Cour supérieure du district judiciaire de Beauharnois, en est venu à la conclusion que l'entrepreneur en construction avait particulièrement violé les règles de l'évaluation environnementale.

Le règlement québécois à cette fin prévoit que tout promoteur intéressé à modifier la rive d'un cours d'eau sur plus de 300 mètres linéaires ou sur une surface de plus de 5000 mètres carrés doit obligatoirement produire une étude des impacts de son projet, lequel peut aussi, sur demande des citoyens, faire alors l'objet d'une audience publique. Le juge Durand note que les rem-

blayages effectués par les Excavations Loiselle couvrent une superficie de 8790 mètres carrés, ce qui donne une idée de l'ampleur du nettoyage que cette société devra effectuer au cours des trois prochains mois.

Ayant défini que ces travaux se situaient « à l'intérieur de la limite des hautes eaux printanières moyennes », donc dans un système marécageux protégé même s'il se situe sur un terrain privé, le juge Durand note qu'un nouvel article de la Loi de l'environnement interdit depuis le 1er décembre 1993 tous travaux dans ces milieux humides.

Il s'agit d'un amendement à la loi apporté par l'ancien ministre de l'Environnement, Clifford Lincoln, qui interdit partout en province, sur les terres publiques et privées, toute construction et toute activité dans un cours d'eau régulier ou intermittent, dans un marais, un lac, un marécage ou une tourbière sans l'obtention préalable d'un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement, quelle que soit l'ampleur des travaux.

La restauration des marais de Sainte-Barbe est le fruit de la détermination de deux citoyens de l'endroit, qui ont osé faire face à l'entrepreneur général du village.

Ces deux personnes ont alerté en 1989 le ministère de l'Environnement, qui a finalement décidé d'assumer cette poursuite. Le juge Durand souligne dans sa décision la contribution cruciale des marais à la vie aquatique et insiste sur l'importance de leur pouvoir d'épuration naturel, ce qui justifie, à son avis, la protection que leur accorde le législateur. Le même magistrat avait rendu une décision en 1991, dans une autre cause, qui reconnaissait le caractère incontournable de la politique québécoise de protection des rives et des plaines inondables, dont Québec a reflé la responsabilité aux municipalités et MRC... qui en font généralement peu de cas!

## Maintenant, le ciel américain est plus accessible que jamais

**Du nouveau à Montréal: une ligne aérienne qui vous offre les tarifs les plus bas qui soient. Et dès le 15 mars, cette ligne aérienne vous propose deux vols quotidiens sans escale pour Washington, D.C. Aussi, des correspondances pratiques aux mêmes tarifs avantageux pour Atlanta et Miami.**

Il y a maintenant à Montréal une ligne aérienne super économique. En effet, le 15 mars 1995, ValuJet inaugure un service quotidien sans escale par jet DC-9 à destination de l'aéroport international de Dulles à Washington, D.C. Et tous les sièges de tous les vols vous sont offerts à seulement 79 \$ pour tous les vols effectués d'ici le 31 mars 1995. Après cette date, vous pourrez encore profiter des mêmes bas tarifs, à condition d'acheter vos billets à l'avance.

Vous trouverez aussi des correspondances pratiques pour Atlanta et Miami à partir de Washington, D.C. Et contrairement à d'autres compagnies, ValuJet n'exige jamais un aller-retour, ni nuitée du samedi.

Pour renseignements et réservations, composez le 1 800 VALUJET (1 800 825-8538).

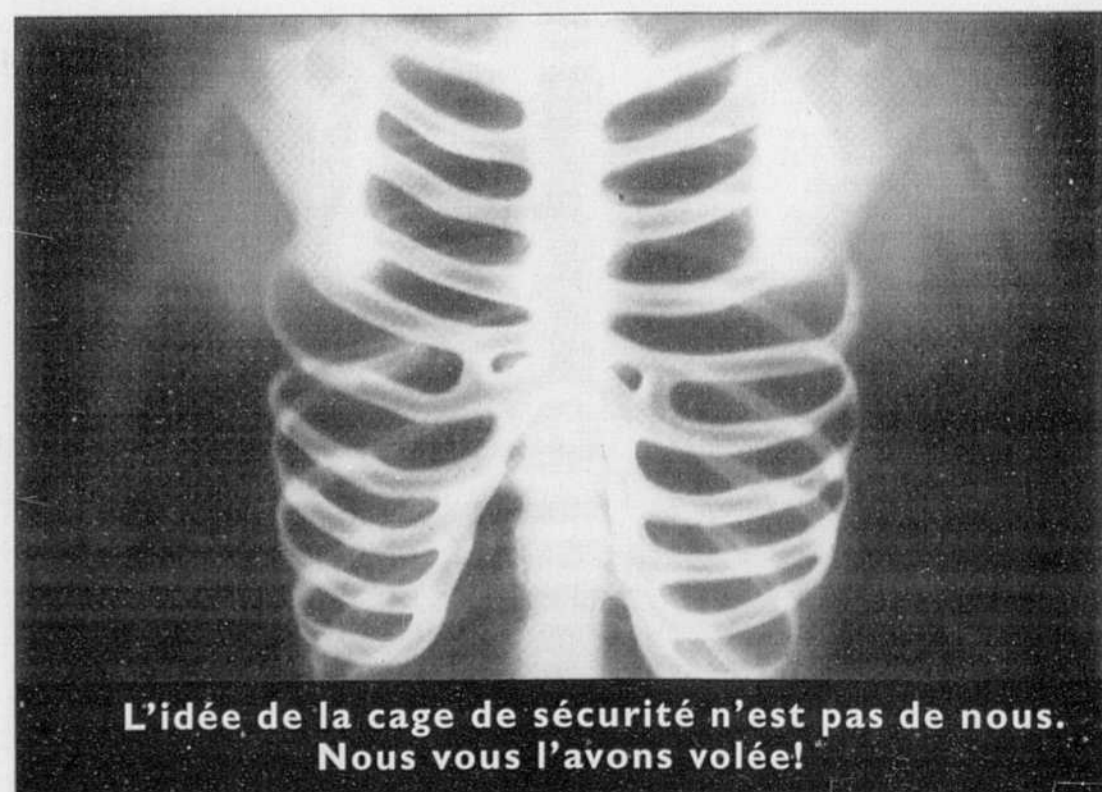


**ValuJet**  
LIGNES AÉRIENNES

ATLANTA/CHICAGO/COLUMBUS/DALLAS-FT. WORTH  
DETROIT/FORT LAUDERDALE/FORT MYERS  
HARTFORD-SPRINGFIELD/INDIANAPOLIS  
JACKSONVILLE/LOUISVILLE/MEMPHIS/MIAMI  
MONTRÉAL/NASHVILLE/NEW ORLEANS/ORLANDO  
PHILADELPHIE/RALEIGH-DURHAM/SAVANNAH  
TAMPA/WASHINGTON, D.C./WEST PALM BEACH

À l'exception de Washington, D.C., les tarifs indiqués requièrent un achat 21 jours à l'avance et sont applicables aux vols en période hors pointe uniquement (Lundi, mardi et mercredi toute la journée; le samedi après 12h; à l'exception du jeudi entre 14h et 19h, du vendredi de 11h à 19h et du dimanche de 9h à 21h). Les tarifs indiqués sont valables pour des vols directs et ne comprennent pas les frais de douane et d'immigration américains de 17,51 \$ CA, ni les taxes canadiennes de transport aérien pouvant aller jusqu'à 50 \$ CA et la TPS lorsque applicable. Les tarifs ne comprennent ni les taxes américaines de transport ni les taxes de 5 à 6 \$ US des aéroports américains, là où elles sont en vigueur. Aucun billet n'est remboursable. Les horaires et les tarifs peuvent changer sans préavis. Le nombre de sièges est limité et des restrictions s'appliquent.

WASHINGTON, D.C. (DULLES)		
<b>79 \$</b>		
Pour tous les sièges et sur tous les vols jusqu'au 31 mars 1995.		
ATLANTA		
<b>139 \$</b>	<b>164 \$</b>	<b>189 \$</b>
21 jours à l'avance	7 jours à l'avance	Au comptoir
MIAMI		
<b>149 \$</b>	<b>174 \$</b>	<b>199 \$</b>
21 jours à l'avance	7 jours à l'avance	Au comptoir



L'idée de la cage de sécurité n'est pas de nous. Nous vous l'avons volée!

Dans sa sagesse, la nature nous a tous pourvus d'une cage pour protéger nos organes vitaux.

Toutefois, cette cage n'a pas été conçue pour résister aux accidents routiers. Scrutez sous la surface de la nouvelle Saab 900 et découvrez-en une qui l'a été.

L'habitacle est entouré d'un cadre rigide et unifié en acier renforcé. La charpente est protégée, en avant et en



1993 Saab Cars USA, Inc. 9437-006

arrière, par des zones qui amortissent les chocs et les compressions. En outre, un ingénieux réseau de côtes et de colonnes améliore la protection latérale aux flancs.

Visitez notre salle de montre aujourd'hui et faites l'essai de la nouvelle Saab 900S. Cette voiture a été conçue pour choyer cette autre partie de votre anatomie...

L'esprit. **SAAB**

À partir de 26 995 \$

Venez voir notre unique salle de montre SAAB

**SAAB Decarie**

5400 BOUL. DÉCARIE MONTRÉAL, 483-5555

# LE DEVOIR

# MONTREAL

Les cols bleus intensifient leurs moyens de pression

## Piquetage symbolique devant le Biodôme

KATHLEEN LÉVESQUE  
LE DEVOIR

Les cols bleus de la ville de Montréal intensifient leurs moyens de pression. Une semaine après avoir déclenché une grève des heures supplémentaires, les employés manuels ont entrepris hier leur première ligne de piquetage.

Et comme première cible, les syndiqués, qui sont sans contrat de travail depuis plus de deux ans, ont symboliquement choisi le lieu privilégié du maire Pierre Bourque: le Biodôme. Ils étaient une vingtaine, pancartes à la main, à défilé devant les portes de l'édifice, indiquant fausement aux éventuels visiteurs que le Biodôme était fermé. Aucun incident n'a toutefois marqué cette journée de piquetage.

La présidente du comité exécutif, Noushig Eloyan, qui est directement impliquée dans les négociations avec les cols bleus, a banalisé le piquetage hier. «Les activités à la Ville sont maintenues, donc, il n'y a pas encore de justification à intervenir. Ce n'est qu'un moyen de pression», a-t-elle dit.

Malgré la désinvolture de Mme Eloyan, les cols bleus semblent s'impaciter. Leur stratégie n'a toutefois pas, pour l'instant du moins, les allures de celles de 1991 et 1993 alors que des actes de vandalisme avaient marqué les pourparlers avec l'administration municipale d'alors. Le syndicat joue sur un autre registre. Ainsi, lundi soir, lors de la période de questions réservée au public et par laquelle débutent les assemblées du conseil municipal, deux cols bleus sont venus presser le maire Bourque de régler ce dossier.

L'administration devait d'ailleurs soumettre un projet de règlement lundi dernier, ce qui a été retardé. «On fait les dernières retouches à nos propositions, que l'on va déposer dans les plus brefs délais. C'est une question de jours», a indiqué Noushig Eloyan. Le maire Bourque a promis de rendre publique l'offre aux cols bleus.

Les principaux points en litige concernent entre autres le plancher d'emploi, fixé à 4060 postes, ce qui oblige la municipalité à maintenir à son service des employés dont elle n'a pas vraiment besoin. Selon les chiffres avancés par la précédente administration, il y aurait 500 employés manuels de trop, ce qui représente au moins des débours supplémentaires de 20 millions \$.

Sur ce point, le syndicat serait prêt à certaines concessions, dont celle d'obliger la Ville à embaucher seulement deux fois par année. Mais à la Ville, une diminution permanente du plancher d'emploi semble être favorisée.

En outre, la revendication du syndicat pour obtenir la semaine de quatre jours ne semble pas enchanter l'administration municipale. Là-dessus, les négociations connaissent



PHOTO ARCHIVES

Les rapports entre la Ville et les cols bleus ne s'améliorent pas.

des répercussions même à Québec. Hier, dans son éditorial, le quotidien *Le Soleil* lançait un appel aux ministres des Affaires municipales et de l'Emploi pour qu'ils surveillent de près le développement de ce dossier: d'autres cols bleus d'autres villes pourraient se montrer exigeants.

«M. Bourque est un néophyte. S'il fait des erreurs, c'est tout le monde

municipal du Québec qui risque d'écopier et de payer cher le précédent créé dans la métropole. (...) Le processus doit donc être bien engagé afin d'éviter les dérapages coûteux...», pouvait-on lire.

Tel que l'indiquait récemment le président des cols bleus, Jean Lapierre, la date butoir pour un règlement est l'arrivée du printemps.

## Lock-out au port de Montréal

PRESSE CANADIENNE

Les débardeurs du port de Montréal ont annoncé hier soir avoir été mis en lock-out par l'Association des employeurs maritimes. Plus tôt dans la journée, l'Association avait blâmé le syndicat des débardeurs pour les pertes subies hier par le port.

Selon l'organisme, les ralentissements de travail et les journées d'étude des débardeurs ont forcé des expéditeurs et des compagnies de transport maritime à détourner leurs navires vers Halifax et Québec.

Les débardeurs ont tenu hier une

troisième journée d'étude depuis le 23 février, paralysant les activités de chargement et de déchargement.

Le port de Montréal estime avoir ainsi perdu au moins 350 000 \$.

Le président-directeur général du port, Dominic Taddeo, a demandé aux deux parties de poursuivre les

négociations.

Il a aussi révélé que plusieurs compagnies menaçaient d'utiliser d'autres installations portuaires si la fiabilité du port n'est pas bientôt rétablie. Les débardeurs sont sans contrat de travail depuis le 31 décembre 1992.

## La violence en régression chez les jeunes de Montréal-Nord

La prévention donne des résultats

CAROLINE MONTPETIT  
LE DEVOIR

Montréal-Nord a un triste record de violence chez les jeunes. Mais les divers programmes de prévention mis en place par des organismes communautaires ont permis de faire baisser le taux de criminalité.

Depuis trois ans, cette baisse est de 24 %, affirme Guy Lavoie, inspecteur-chef et commandant du poste de police du district 45, qui couvre la région de Montréal-Nord. On profitait de l'occasion pour saluer les investissements de divers commerçants de la région dans les programmes de prévention de la violence chez les jeunes.

C'est que, de l'avis de tous, les gangs de rue ont proliféré plus vite et de façon plus évidente à Montréal-Nord qu'ailleurs. L'immigration y est peut-être pour quelque chose, attisant les tensions raciales. 70 % de la population de Montréal-Nord est blanche, 15 % est haïtienne, 10 à 12 % est italophone et on compte aussi une forte population d'origine grecque.

Toujours selon Guy Lavoie, 70 à 75 % de la criminalité de cette région est le fait de jeunes de moins de 20 ans, même si ceux-ci commettent des crimes moins graves que ceux de leurs aînés. «Après 18 ans, dit M. Lavoie, ils sont dans les ligues majeures, et ils le savent. Ils se le disent entre eux.» C'est qu'avant l'âge de dix-huit ans, les jeunes ne sont que confrontés au Tribunal de la jeunesse ou à la conciliation. Même leur casier judiciaire est susceptible de disparaître avant l'âge de la majorité.

Ainsi, avant 20 ans, les jeunes ont recours à l'extorsion à petite échelle, aux vols par effraction, aux vols à l'étalage en groupe et aux vols qualifiés. Pour ce qui est des gangs, disait hier Jacques Châle, conseiller en prévention du crime pour le service de police de Montréal-Nord, ils sont souvent spontanés. Ils sont aussi l'ef-

fet de regroupements ethniques.

C'est ce que racontaient aussi Yannick et Julie, toutes deux élèves du secondaire 5 à la polyvalente Calixa-Lavallée.

À l'école, dit Yannick, on a des connaissances et non des amis. «On ne se mêle pas et on n'aura pas de problèmes», dit Yannick. C'est que le racisme est souvent à fleur de peau. À la cafétéria, les ethnies sont presque toujours regroupées entre elles, affirme un surveillant. Yannick est cependant la première à reconnaître que la violence est moins présente qu'avant, autant à l'intérieur qu'aux alentours de l'école Calixa-Lavallée. Aussi, les jeunes de Montréal-Nord sont-ils conviés à une foule d'activités, dont le programme Passages, qui offre des cours de judo aux délinquants qui en sont à leur première offense. Depuis l'hiver 1994, trois portes donnent accès à ce programme: les références policières, le décrochage scolaire et les références judiciaires. On a assisté à une seule récidive depuis le début du programme.

Pour leur part, deux travailleurs de rue, Viviane et Lazard, payés par la Table concertation-jeunesse de Montréal-Nord, côtoient les jeunes dans leurs lieux de rassemblement préférés: les arcades, le restaurant, la cour d'école. Selon eux, les jeunes manquent de respect, d'amour et d'affection. C'est pour cette raison qu'ils sont tentés par des jeux de pouvoir.

Cependant, Viviane et Lazard interviennent chez les très jeunes avant qu'ils ne fassent partie des réseaux. «Ils sont plus malléables à 13 ou 14 ans», souligne Lazard. En général, disent-ils, les jeunes ne portent pas d'arme. Il se peut, par exemple, qu'un jeune prenne une arme pour régler un conflit», reconnaît Lazard. Il rappelle que les travailleurs de rue ne peuvent pas empêcher les jeunes de porter des armes ou de s'en servir. Ils peuvent cependant donner l'exemple comme bons citoyens.



EN BREF

### STATIONNEMENT: TOLÉRANCE ZÉRO

(LE DEVOIR) — Les petits panneaux qui, depuis le 1<sup>er</sup> mars, interdisent le stationnement à certains moments de la journée pour permettre le nettoyage des rues pourraient bien valoir des contraventions aux automobilistes, neige ou pas. En effet, bien que l'hiver continue à envahir les rues de Montréal, la Ville entend faire respecter la réglementation municipale. Par le passé, l'administration montréalaise s'est pourtant montrée tolérante tant et aussi longtemps que les souffleuses ne cédaient pas la place aux balais mécaniques. Avec la nouvelle administration municipale, survient un nouveau message: la loi, c'est la loi.

### SURPLUS BUDGÉTAIRES POUR 1994

(Le Devoir) — Avant même que ne soient connus les états financiers de la Ville de Montréal, l'administration a procédé, hier, lors de son assemblée du conseil municipal, à l'affectation de plus de 40 millions \$ des surplus budgétaires de 1994. Une somme de 22,2 millions \$ permettra ainsi de rencontrer certaines dépenses engagées avant le 31 décembre dernier. De plus, 4 millions \$ serviront de réserve pour des imprévus; dans son rapport de 1993, la firme Moody's indiquait clairement l'importance de ces réserves pour évaluer la situation financière de Montréal. Une enveloppe de 2,5 millions \$ sera investie dans le fonds des dépenses en immobilisations, réduisant d'autant le montant des immobilisations financées par emprunt. Les sociétés paramunicipales bénéficieront d'une réserve de 1 million \$ à titre de fonds de roulement. Finalement, 11,1 millions \$ du surplus budgétaire de l'exercice 1994 serviront à équilibrer le budget 1995.

### MESSIEURS, DÉCOUVREZ-VOUS!

(Le Devoir) — Le président du conseil municipal de Montréal a servi un cours de bienséance lundi soir à l'auditoire en général et à un citoyen en particulier. Joseph Brillant Centaine, un habitué de la période des questions réservée au public lors des assemblées du conseil municipal et de toutes réunions touchant de près ou de loin à la politique municipale, s'est fait rappeler à l'ordre parce qu'il portait une casquette. «Dans nos traditions, les hommes se découvrent au conseil municipal», a lancé Luc Larivée.

### NON À UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT À LONGUEUIL

(Le Devoir) — L'Alliance de Longueuil, le Parti longueuillois ainsi que l'Association des propriétaires viennent de former un front commun circonstanciel pour s'opposer à un important règlement d'emprunt contracté par l'administration municipale. Le groupe dénonce le maire Claude Gladu et son équipe qui ont décidé d'emprunter 630 000 \$ sur une période de cinq ans au taux d'intérêt de 11,5 % pour réaliser les traditionnels travaux de réfection du printemps (boucher les nids-de-poule, repaver les chaussées, réparer les trottoirs, par exemple). «Ca aurait dû être prévu dans le budget d'exploitation. Il n'est pas question d'emprunter pour payer l'épicerie», explique le président de l'Association des propriétaires de Longueuil, Steve Flanagan. Ce dernier invite d'ailleurs les citoyens de Longueuil à aller signer le registre à l'hôtel de ville pour signifier leur désaccord.

KATHLEEN LÉVESQUES

Les collections de printemps sont arrivées!

Air de femme

OUVERT LE DIMANCHE DE 11H À 17H  
TÉLÉPHONE: 849-8080

LES ATRIUMS  
870, BOULEVARD DE MAISONNEUVE EST  
MONTREAL H2L 4S8

844-7882

MacTavie du Bas

Grande vente de feu en préparation à la

LIBRAIRIE GUÉRIN  
aux 168 et 170  
rue Sainte-Catherine Est  
à Montréal

téléphone:  
(514) 861-5647

Vente de FERMETURE

NOUS FERMONS DÉFINITIVEMENT NOTRE SALLE D'EXPOSITION DE LA RUE SHERBROOKE OUEST.

Cette fermeture vous permettra de faire de grosses économies et de profiter de RABAIS INCROYABLES.

Vaste choix de tapis de Perse et tapis de passage authentiques, passés à la main, choisis par ABAN\*.

Des milliers de magnifiques tapis sont entreposés et exposés sur plus de 6000 pieds<sup>2</sup> tous à prix de liquidation. Faites une offre. Tous les tapis doivent être vendus.

aban  
TAPIS PERSAN

1600, Sherbrooke Ouest  
Tél. 933-3231

Dimanche - lundi 11h - 18h  
Mar. - mer. - sam. 10h - 18h  
jeudi - vendredi 10h - 20h

\* Notre nom derrière chaque tapis est votre assurance d'obtenir une pièce authentique au meilleur prix qui soit - ou que ce soit.

# LE DEVOIR

## POLITIQUE

Programme de prêts et bourses aux étudiants

### Garon ne coupera pas

Québec (PC) — Le ministre de l'Éducation Jean Garon a formellement indiqué qu'il n'a pas l'intention de couper dans le programme de prêts et bourses au moins pour la prochaine année.

Hier, après avoir prononcé un long discours devant une centaine de membres de l'Association des étudiants du Parti québécois de

l'Université Laval, M. Garon a été catégorique: «Il n'y a pas d'intention de faire des coupures dans les prêts-bourses au cours de l'année qui vient», a affirmé le ministre après avoir précisé qu'il attendait le rapport du Groupe de travail qui se penche actuellement sur la question de l'aide financière aux étudiants.

### POSTE DE PROFESSEURE, PROFESSEUR EN PSYCHOLOGIE PASTORALE

La Faculté de théologie est à la recherche d'une ou d'un professeur régulier à temps plein, en psychologie pastorale et dans le domaine «psychologie et religion».

#### DESCRIPTION DU POSTE

- Enseignement aux trois cycles dans les divers programmes de la Faculté.
- Recherche fondamentale et appliquée dans les domaines de la psychologie pastorale et de «psychologie et religion».
- Supervision de stages en psychologie pastorale, notamment en pastorale clinique et en counseling pastoral.
- Participation aux autres activités universitaires et administratives de la Faculté.

#### QUALIFICATIONS

- Doctorat en théologie avec maîtrise en psychologie ou doctorat en psychologie avec maîtrise en théologie. Les candidatures détenant des diplômes dans des disciplines équivalentes ou en voie d'achever leur doctorat pourront être considérées.
- Expérience de recherche en psychologie pastorale ou en «psychologie et religion».
- Expérience d'intervention dans le domaine de la psychologie pastorale.
- Expérience d'enseignement universitaire souhaitée.
- Certification professionnelle souhaitée (ACPEP ou organisme similaire).
- Publications pertinentes souhaitées.

Date prévue d'entrée en fonction: 1<sup>er</sup> juin 1995.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae avant le 7 avril 1995 à:

René-Michel Roberge, doyen  
Faculté de théologie  
Pavillon Félix-Antoine-Savard, bureau 840  
Université Laval, Québec  
(Québec) G1K 7P4

Faculté de théologie

En vertu de son Programme d'accès à l'égalité, l'Université Laval entend consacrer la moitié de ses postes vacants à l'engagement de femmes. En accord avec les exigences du ministère de l'Immigration du Canada, cette offre est destinée en priorité aux citoyennes et citoyens canadiens et aux résidentes et résidents permanents du Canada.

Selon l'enquêteur nommé par Ottawa sur la question autochtone

### Il faut reconnaître les droits territoriaux

KONRAD YAKABUSKI  
LE DEVOIR

La reprise des négociations en vue de l'autonomie gouvernementale des peuples autochtones ne pourrait passer que par une reconnaissance globale de leurs droits territoriaux ancestraux, estime l'enquêteur nommé par Ottawa pour formuler une solution à l'impasse actuelle.

L'ancien juge manitobain A. C. Hamilton, qui entreprend depuis janvier une consultation à travers le pays auprès du public et des Amérindiens, a affirmé hier que toutes les négociations actuelles entre Ottawa et les autochtones achoppent sur un seul point: le refus des Amérindiens de renoncer à leurs droits ancestraux sur les terres et les ressources comme condition à la signature des ententes.

Les libéraux ont promis pendant la dernière campagne électorale de ne plus exiger cette abnégation comme condition, explicite dans presque toutes les ententes et tous les traités signés jusqu'ici, y compris la Convention de la Baie James. Mais à moins d'obtenir une reconnaissance explicite de ces droits, les divers groupes autochtones du pays craignent qu'en signant des ententes, ils ne renoncent

à leurs droits territoriaux ancestraux.

Cette crainte a d'ailleurs été invoquée par les leaders attikameks le mois dernier, lorsqu'ils ont rejeté les offres territoriales de Québec, déposées en décembre.

«Ce sont les mots «cession» et «abandon des titres» qui ont fait arrêter toutes les négociations à travers le pays», a déclaré M. Hamilton, dont l'enquête était de passage à Montréal hier. «Puisque c'est le fait d'exiger des autochtones qu'ils renoncent à ces droits (territoriaux) qui cause le problème, une solution à ce problème serait de reconnaître d'emblée l'existence de ces droits.»

Selon lui, une telle reconnaissance prendrait la forme d'un préambule à chaque entente et reconnaîtrait que «les terres en question ont été traditionnellement occupées par le groupe autochtone en question, avant l'arrivée de l'homme blanc». Ce serait à partir de cet énoncé que les parties procéderaient à une définition des droits et des pouvoirs de chacune des parties. «Selon moi, c'est un fait historique. Qu'est-ce qui pourrait être le problème en reconnaissant un fait historique?», a ajouté M. Hamilton.

Ce dernier a précisé qu'il appartient à Ottawa de décider de la voie à

suivre dans ce dossier et que d'autres solutions possibles pourraient ressortir d'ici la fin des consultations. Mais il semble déjà que cette recommandation ferait partie du rapport que l'ancien juge doit faire parvenir au ministre Ron Irwin, avant juin prochain.

Le mandat de M. Hamilton se limite aux revendications territoriales des groupes autochtones qui n'ont jamais signé de traité ou d'entente avec Ottawa. Il n'aborde donc pas la question des droits territoriaux des Cris et des Inuits du Québec, droits qui auraient été abrogés selon la Convention de la Baie James de 1975.

Ce qui a amené un intervenant à demander à M. Hamilton si une telle politique ne créerait pas «deux catégories d'autochtones au Canada», au détriment de tous ceux qui ont déjà réglé leurs revendications territoriales. M. Hamilton s'est référé à une réponse à cette question de ses supérieurs. Mais une telle approche susciterait sans doute l'ire des Cris, qui remettent en question la portée de la Convention de la Baie James sur ce plan. Aucun porte-parole du Grand Conseil des Cris n'était disponible hier pour en discuter.

Pierre Lepage, qui s'occupe du dossier autochtone à la Commission

des droits de la personne du Québec, a également dit redouter l'impact d'une telle politique sur les groupes amérindiens dont les territoires ancestraux chevauchent les terres couvertes par la Convention de la Baie James. Les Attikameks, Montagnais, Innus et Algonquins ont tous des prétentions à certaines terres dans cette région. «Leurs droits s'éteindraient sans leur consentement», a soutenu M. Lepage.

Un résident d'Oka, Eddie Proulx, a prié Ottawa de «ne pas compliquer la situation davantage» en recourant à une reconnaissance trop généreuse. «On est en train de créer une deuxième sorte de Canadiens à l'intérieur du Canada.»

La réunion publique d'hier fait partie d'une série de rencontres que M. Hamilton tient à travers le pays afin de solliciter l'avis du public et des autochtones sur cette question. À peine une dizaine de personnes se sont présentées pour la séance d'hier, la seule prévue à Montréal. Un intervenant a reproché à M. Hamilton de n'avoir pas mieux informé la population de cette démarche pour qu'elle puisse y participer. La réunion n'avait été signalée que par un seul avis dans les journaux, publié la semaine dernière.

## CARRIÈRES ET PROFESSIONS

### Avocate ou avocat

La Centrale de l'enseignement du Québec est à la recherche d'une avocate ou d'un avocat pour occuper une fonction conseil en relations du travail.

FONCTION: Sous la responsabilité de la direction d'une de ses Fédérations affiliées, tout en ayant les responsabilités générales reliées à une fonction conseil en relations du travail, cette personne sera principalement appelée à agir à titre de procureur ou procureur en arbitrage de grief ou devant des instances judiciaires ou quasi-judiciaires. De plus, la personne retenue devra être disponible à se déplacer dans d'autres localités au besoin.

#### EXIGENCES:

- Être membre du Barreau;
- Avoir une expérience d'au moins trois (3) ans à titre de procureure ou procureur, particulièrement en plaidoirie;
- Avoir de l'expérience en relations du travail;
- Être bilingue.

DURÉE DE L'EMPLOI: À compter de maintenant, jusqu'au 30 septembre 1995.

LIEU DE TRAVAIL: Montréal.

CONDITIONS DE TRAVAIL: Selon la convention collective des conseillères et conseillers de la CEQ.

PRÉSENTATION DES CANDIDATURES: Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur offre de service et leur curriculum vitae avant 17 h 00, le 10 mars 1995, à:

Bernard Doddridge, Directeur  
Ressources humaines  
Centrale de l'enseignement du Québec  
1170, boul. Lebourgneuf  
Québec, Québec  
G2K 2G1

CEQ

P.S. Nous vous demandons de spécifier que vous autorisez la Direction des Ressources humaines à prendre des informations d'une tierce personne.

Petrie Raymond, une importante firme de comptables agréés de Montréal, est présentement à la recherche d'un candidat pour le poste de:

### Contrôle de la qualité

Vos principales fonctions seront d'assurer des responsabilités relatives au programme d'inspection et de contrôle qualitatif de même qu'à l'évaluation et au perfectionnement du personnel. Bilingue, vous êtes comptable agréé et vous possédez un minimum de trois années d'expérience en vérification, plus une année en contrôle de la qualité.

Si vous possédez les qualifications requises et que vous aspirez à une carrière où l'initiative et le professionnalisme sont de rigueur, vous êtes invité à soumettre votre candidature en toute confiance à l'attention de Gilles Villeneuve, c.a., à l'adresse suivante:

PETRIE  
RAYMOND  
Société en nom collectif  
COMPTABLES AGRÉÉS

1320, boul. Graham  
Bureau 200  
Montréal (Québec)  
H3P 3C8

Petrie Raymond pratique l'équité en matière d'emploi.

### appel de candidatures

Gouvernement du Québec pour l'équité en emploi

Ministère de la culture et des Communications  
Directrice ou Directeur  
du Conservatoire d'art dramatique de Montréal  
Cadre supérieur, Classe IV  
57 823 \$ à 70 396 \$

Le Conservatoire d'art dramatique de Montréal est une école de formation supérieure consacrée au développement des actrices et des acteurs. Il offre un programme de formation et de perfectionnement à ceux et celles qui désirent faire carrière dans les multiples champs de l'art dramatique. L'entraînement, la création et l'approfondissement des techniques et des connaissances sont les principales voies que sont appelés à explorer les élèves.

Concours numéro 634G-013014 - Ce concours vise à combler un emploi régulier au ministère de la Culture et des Communications dans la région administrative de Montréal.

Attributions - Assurer le développement du Conservatoire ainsi que son intégration et son rayonnement dans le milieu culturel. Participer à l'élaboration des politiques, planifier et coordonner les activités pédagogiques et administratives, la gestion des ressources humaines, financières et matérielles du Conservatoire dans le cadre des lois, règlements, politiques, directives et normes en vigueur.

Conditions d'admission - Détenir un diplôme universitaire de premier cycle ou une attestation d'équivalence dûment certifiée par une université québécoise. Posséder un minimum de 8 années d'expérience dans l'exercice d'activités de niveau professionnel ou d'encadrement comprenant 2 années d'expérience dans des activités d'encadrement. Aux fins de l'évaluation de la formation et de l'expérience, toute expérience pertinente non concomitante avec celle acquise sur le marché du travail est reconnue; chaque année de scolarité manquante peut être compensée par 2 années d'expérience reconnue; chaque année d'expérience manquante peut être compensée par une année de scolarité reconnue et additionnelle au minimum requis. Inclure une photocopie de l'original de ses attestations d'études.

Période d'inscription - Du 4 au 17 mars 1995

Inscription - Ministère de la Culture et des Communications, Direction des ressources humaines, 225, Grande Allée Est, bloc C, 1<sup>er</sup> étage, Québec (Québec), G1R 5G5.

Information - Mme Hélène Giard, (418) 643-6557 - Québec  
M. Alain Quenneville (514) 873-4699 - Montréal

#### Renseignements importants

Il peut exister d'autres conditions permettant l'admission aux concours, telles que la compensation, de la scolarité par de l'expérience. Lorsqu'aucune expérience n'est exigée les personnes en voie de terminer la dernière année de scolarité peuvent être admises. Pour occuper un emploi dans la fonction publique, il faut une connaissance du français appropriée aux fonctions. Les personnes ayant le statut de résident permanent sont admissibles, sauf si il est mentionné dans l'appel de candidatures qu'elles doivent avoir le statut de citoyen canadien. Des renseignements supplémentaires sont disponibles auprès des personnes désignées sous la rubrique «Information» et dans les bureaux régionaux de l'Office des ressources humaines.

L'inscription se fait à l'aide du formulaire «Offre de service» disponible dans les bureaux régionaux de l'Office et dans les directions de personnel des ministères et organismes gouvernementaux. L'«Offre de service» doit être accompagnée d'une photocopie de l'original des attestations d'études et de tout autre document prouvant que les conditions d'admission sont remplies. Pour être acceptées, les candidatures doivent être reçues à l'adresse indiquée durant la période d'inscription.

Québec

Doyenne des universités canadiennes et des universités francophones en Amérique, l'Université Laval appuie le progrès et l'ouverture de la société en alliant formation de qualité et développement du savoir.

UNIVERSITÉ LAVAL

LE SAVOIR DU MONDE PASSE PAR ICI

### APPEL DE CANDIDATURES

#### NOMINATION DU DOYEN OU DE LA DOYENNE DE LA FACULTÉ DES SCIENCES DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Conformément à la Procédure de nomination des doyens de faculté et des directeurs d'école et de département, adoptée par le Conseil d'administration à la séance du 21 septembre 1994, le Comité de nomination sollicite des candidatures pour combler la vacance du poste de doyen ou de doyenne et invite toute personne ou organisme à faire des suggestions sur le profil de la candidate ou du candidat au poste à pourvoir.

Le mandat d'une durée de quatre ans peut, après évaluation et consultation, être renouvelé une fois.

#### QUALIFICATIONS GÉNÉRALES:

- être professeure ou professeur agrégé ou titulaire; ou
- être détentrice ou détenteur d'un Ph.D. dans une discipline des sciences de l'agriculture et de l'alimentation depuis dix ans; ou
- posséder une expérience remarquable dans un domaine des sciences de l'agriculture et de l'alimentation;
- avoir une très bonne connaissance des besoins et des activités du domaine de l'agriculture et de l'alimentation;
- avoir une bonne expérience de l'enseignement et de la recherche;
- avoir la capacité d'assumer des tâches de responsabilité exigeant un bon esprit de décision;
- témoigner d'une bonne capacité d'écoute des besoins pédagogiques des étudiantes et des étudiants et de leurs préoccupations;
- avoir les aptitudes requises pour entretenir des relations fécondes avec le corps professoral, les membres du personnel administratif, les associations professionnelles et scientifiques, les organismes gouvernementaux et les entreprises;
- posséder une bonne maîtrise du français écrit et parlé.

Le Conseil d'administration doit procéder à la nomination du doyen ou de la doyenne de la faculté au plus tard à la séance du 21 juin 1995 et la date d'entrée en fonction est fixée au 7 juillet 1995.

Les candidatures ainsi que les propositions de candidatures et les suggestions sur le profil de la candidate ou du candidat doivent être soumises par écrit et reçues, au plus tard le 10 avril 1995, au bureau du président du Comité:

Monsieur Michel Gervais  
Recteur  
Président du Comité de nomination  
Cabinet du Recteur  
Université Laval,  
Québec (Québec)  
G1K 7P4

Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation

En vertu de son Programme d'accès à l'égalité, l'Université Laval entend consacrer la moitié de ses postes vacants à l'engagement de femmes. En accord avec les exigences du ministère de l'Immigration du Canada, cette offre est destinée en priorité aux citoyennes et citoyens canadiens et aux résidentes et résidents permanents du Canada.

CARRIÈRES & PROFESSIONS  
LE DEVOIR

Les lundis, mercredis, et vendredis inclusivement.

### VENDEUR(SE)

de maisons neuves demandé(e)s par un important promoteur de la Rive-Sud, doit avoir minimum 3 ans d'expérience, être dynamique et disponible.

448-3797

### Country Style

requiert les services d'un(e) Représentant(e) en immeuble pour la province de Québec.

Avec plus de 200 restaurants à travers le Canada, Country Style continue son expansion à un rythme accéléré.

La personne recherchée possèdera de 3 à 5 ans d'expérience dans la sélection des emplacements de même qu'une capacité éprouvée à identifier et négocier l'emplacement des localités lucratives. Une bonne compréhension de l'industrie de l'alimentation rapide est essentielle. Bilinguisme requis.

Prière d'envoyer un curriculum vitae détaillé en français et en anglais à Country Style Donuts CSD 2 East Beaver Creek Road, Bldg. #1 Richmond Hill, Ontario L4B 2N3

## POLITIQUE

Sûr de la victoire du NON

## Johnson croit que Parizeau ne pourra plus gouverner

PIERRE O'NEILL  
LE DEVOIR

Tenant pour acquies la victoire du NON, les libéraux rêvent déjà aux délices de l'après-référendum. Daniel Johnson prévoit la déstabilisation du gouvernement péquiste et prédit que l'exercice du pouvoir deviendra impraticable pour Jacques Parizeau.

Le chef de l'opposition est convaincu qu'au lendemain de la défaite du OUI, le chef du PQ ne sera plus en mesure de gouverner le Québec. «Moi, je prédis que le gouvernement ne sera pas, à ce moment-là, compte tenu de son échec, à même de faire ce qu'il doit faire pour les Québécois.»

En fait, M. Johnson laisse entendre sans le dire que M. Parizeau sera obligé de démissionner. «On verra à ce moment-là à partir de quelle base politique le gouvernement s'imaginer qu'il peut gouverner et quels seront ses gestes concrets. Je souhaite qu'il y ait une alternative au pouvoir le plus rapidement possible.» Une opinion partagée et musclée par le critique constitutionnel de l'opposition, Jean-Marc Fournier, qui affirme carrément qu'une victoire du NON enlèvera toute légitimité au gouvernement péquiste.

Le chef libéral a tenu ces propos à l'issue de la première séance du caucus de deux jours que tiennent ses députés, à Saint-Adèle au nord de Montréal, pour mettre au point les stratégies de la rentrée parlementaire. Annonciatrices d'une reprise de session houleuse, ces délibérations portent plus particulièrement sur les meilleures façons de torpiller le projet de loi sur la souveraineté, que le gouvernement se propose de déposer à l'Assemblée nationale vers la mi-mai. Cette deuxième journée de retraite au centre de ski du mont Gabriel permettra aujourd'hui aux députés libéraux d'élaborer un plan d'attaque pour obtenir la tête du président de l'Assemblée nationale, Roger Bertrand, auquel l'opposition a retiré sa confiance.

Si les libéraux sont si optimistes, c'est qu'ils estiment que Jacques Parizeau est coincé et qu'il ne peut renier son engagement de tenir le référendum dans les prochains mois. Ainsi, M. Johnson rappelle que le 12 septembre dernier le chef péquiste avait promis qu'il aurait lieu dans les dix mois suivant la prise du pouvoir, donc au plus tard en juillet. Il n'aime pas du tout que les journalistes soulèvent l'hypothèse qu'il puisse être reporté en 1996. «Cela maintiendrait le climat d'incertitude encore plus longtemps.» Il fait valoir que le gouvernement ne gouverne plus et que l'Etat est paralysé. Et surtout que Jacques Parizeau est revenu en politique pour faire l'indépendance et qu'il n'a d'autre choix que de s'acquitter dans les meilleurs délais de sa promesse de tenir un référendum. «Nous, on est prêts.»

Chose certaine, les libéraux se préparent à livrer une guerre sans merci au projet de loi sur la souveraineté. Daniel Johnson promet que l'opposition fera tout pour empêcher que les péquistes travestissent le débat en un exercice théâtral, qu'il se livre à des «entourloupettes, des déguisements, à une mascarade.»

A propos du budget Martin, le chef libéral n'avait que des éloges à faire, même s'il en coûtera des centaines de millions de dollars au Québec. «Tout le monde y a perdu, tout le monde a contribué. Toutes proportions gardées, le Québec a contribué un peu moins que d'autres régions du Canada.»

Devant l'American Society

## Raymond Chrétien s'en prend au projet du PQ

Washington (PC) — La séparation du Québec affecterait de façon négative la relation remarquable qui existe présentement entre le Canada et les Etats-Unis.

C'est du moins l'opinion qu'a exprimée hier l'ambassadeur du Canada aux Etats-Unis, M. Raymond Chrétien, dans une allocution qu'il a prononcée à l'American Society, une organisation basée à New York.

L'ambassadeur a affirmé que les Québécois voulaient demeurer à l'intérieur d'un Canada uni: «Je le sais, parce que j'en suis un», a-t-il expliqué.

Il s'est directement attaqué au premier ministre québécois Jacques Parizeau, qui avait pris la parole devant la même organisation en décembre dernier. Il a notamment affirmé que le chef péquiste avait mis la charrie devant les bœufs en déposant un projet de loi sur la souveraineté: «Le Parti québécois n'a pas le mandat de se séparer», a-t-il déclaré.

Les ministres Harel et Beaudoin critiquent le budget Martin

## Ottawa sabre l'assurance-chômage pour financer les dédoublements en formation de la main-d'œuvre

Québec réclame une conférence fédérale-provinciale sur la réforme Axworthy

MICHEL VENNE  
DE NOTRE BUREAU  
DE QUÉBEC

Le gouvernement fédéral siphonne la caisse de l'assurance-chômage pour financer les dédoublements dans le domaine de la formation de la main-d'œuvre.

C'est ce que constatent et déplorent deux ministres du gouvernement du Québec, Louise Beaudoin et Louise Harel, en faisant l'analyse du dernier budget fédéral.

Avec le budget Martin, la réforme Axworthy sur la sécurité sociale est devenue une réalité, affirment les ministres, qui réclament la tenue d'une conférence fédérale-provinciale dans les plus brefs délais pour obtenir des explications.

Selon elles, le budget Martin confirme l'intention d'Ottawa d'occuper une place importante dans un champ de compétence provinciale comme la formation de la main-d'œuvre, tout en réduisant constamment le soutien financier accordé aux sans-emploi par l'assurance-chômage.

Ces constatations amènent les ministres à conclure qu'Ottawa «pige sans vergogne dans un régime dans lequel il ne verse pas un sou» (le régime est financé uniquement par les cotisations des travailleurs et des employeurs depuis 1990) pour financer ses «intrusions» dans un domaine de compétence provinciale.

«Le prix à payer pour les velléités fédérales d'intrusion dans des domaines qui ne sont pas de sa com-  
pétence, dit Mme Harel, est l'abandon de la sécurité financière des cotisants et des chômeurs qui cotisent à un régime qui fonctionne sous de fausses représentations.»

«Le régime d'assurance-chômage devient donc un dangereux cheval de Troie grâce auquel Ottawa s'assure de financer nécessairement, aux dépens des travailleurs et des employeurs québécois, pour pouvoir envahir à sa guise les champs de compétence du Québec et paralyser les efforts de ce dernier pour assurer un développement cohérent et efficace de sa main-d'œuvre», a déclaré Mme Beaudoin.

Les deux ministres font les constatations suivantes:  
■ Ottawa verse de moins en moins d'argent aux chômeurs. Le budget Martin annonce le cinquième resserrement du régime de l'assurance-chômage en cinq ans (la taille du régime doit être réduite de 10 %), pour des économies de 22 milliards \$, cumulatives depuis cinq ans;  
■ parallèlement, le fédéral maintient un taux de cotisation élevé pour les employeurs et les travailleurs (7,20 \$ pour chaque tranche de 100 \$ de salaire assurable). Depuis 1990, le gouvernement ne contribue plus à la caisse. Il est à noter que les cotisations à l'assurance-chômage constituent la deuxième plus importante source de revenus du fédéral, après l'impôt sur le revenu des particuliers;  
■ avec l'argent versé à la caisse par les employeurs et les travailleurs, et grâce aux économies réalisées par la baisse des prestations, Ottawa va fi-



Louise Harel et Louise Beaudoin en avaient long à dire sur le budget du ministre fédéral Paul Martin.

nancer de nouvelles initiatives fédérales pour améliorer «l'employabilité» des Canadiens par la formation, les stages en milieu de travail, l'orientation professionnelle ou l'alphabétisation;

■ le plan budgétaire fédéral, rendu public le 27 février, indique qu'Ottawa va «réaffecter une partie importante des économies réalisées par la réforme de l'assurance-chômage» pour arriver à ses fins;

■ Ottawa veut créer un «fonds d'investissement en ressources humaines» pour «passer du soutien passif, favorisant la dépendance, à des mesures d'aide active, qui favorisent l'indépendance», a dit le ministre Martin dans son discours du budget, le 27 février. Le fonds «mettra l'accent sur l'aide à fournir aux chômeurs pour qu'ils se trouvent un emploi et le

conservent, la lutte à la pauvreté chez les enfants et l'aide aux plus démunis»;

■ or, depuis 1990, le patronat, le mouvement syndical, la plupart des universitaires qui se sont penchés sur la question et le gouvernement du Québec sont unanimes à réclamer qu'Ottawa se retire de tous les programmes de soutien direct à l'employabilité pour permettre au Québec de se doter d'une politique cohérente à cet égard et éviter les chevauchements qui coûtent plus de 200 millions \$ par an en frais d'administration;

■ lundi, la Conférence permanente sur l'adaptation de la main-d'œuvre, qui réunit syndicats et patrons, a adopté une nouvelle résolution pour réclamer que «le Québec devienne le seul responsable des politiques

d'adaptation de la main-d'œuvre et de formation professionnelle sur son territoire et rapatrie les budgets que le gouvernement fédéral alloue à ces programmes au Québec».

Ottawa n'a «ni compétences constitutionnelles, dit Mme Harel, ni le réseau de partenariat, ni la proximité, ni la compréhension concrète de la diversité régionale et locale pour mener une politique d'emploi cohérente, intégrée, correctement orientée et marquée par la continuité».

En outre, le plafonnement de la contribution fédérale aux provinces par l'entremise du nouveau Transtert social canadien, couplé aux restrictions à l'assurance-chômage, ajoute le ministre, auront pour effet de transférer aux provinces un fardeau énorme lors du prochain ralentissement économique.

Puisque les intentions fédérales sont maintenant claires, disent les deux ministres, il est opportun de tenir dans les plus brefs délais une conférence fédérale-provinciale des ministres responsables du marché du travail afin d'obtenir des explications. Le gouvernement du Québec avait soutenu qu'il ne désirait pas participer à la consultation menée par M. Axworthy sur les hypothèses de réforme rendues publiques en octobre dernier. Mais maintenant que les décisions sont annoncées dans le budget, la discussion peut s'engager. Une conférence fédérale-provinciale avait d'ailleurs été promise par M. Axworthy, mais elle a été constamment reportée.

## POURQUOI UNE COMPAGNIE QUI FABRIQUE DES MÉDICAMENTS D'ORDONNANCE SOUHAITE-T-ELLE QUE VOUS NE SOYEZ JAMAIS MALADE?

Le système de soins de santé du Canada est en pleine période de transition; certains diraient même que nous faisons face à une crise. Mais il ne suffit pas de sonner l'alarme, il faut voir ce que chacun peut faire pour améliorer le système actuel.

Notre compagnie, Astra Pharma Inc., fournit une partie importante de notre système de santé: des médicaments. Grâce à nos efforts en recherche et développement, nous produisons des médicaments qui aident les gens à combattre des maladies comme l'asthme, l'hypertension ou les troubles du système digestif et à traiter la douleur.

Nous savons que des changements importants et radicaux sont nécessaires. Ces changements doivent venir de nous, mais aussi de tous ceux et celles qui utilisent le système de soins de santé.

Pourquoi? Parce que nous sommes présentement aux prises avec quatre tendances majeures qui, ensemble, menacent la qualité des soins de santé que nous tenons pour acquis.

### LA PREMIÈRE TENDANCE — UNE POPULATION VIEILLISSANTE

Actuellement, les personnes âgées utilisent 25 % de tous les médicaments prescrits<sup>1</sup> et sont trois fois plus susceptibles d'utiliser les services hospitaliers que le reste de la population<sup>2</sup>. Ce fait a des conséquences majeures sur les coûts en soins de santé, étant donné que le nombre de personnes de 65 ans et plus grandira à un rythme accéléré au cours des prochaines décennies<sup>3</sup>.

### LA DEUXIÈME TENDANCE — UNE MULTITUDE D'OPTIONS

Après la Seconde Guerre mondiale, on ne disposait que d'une poignée de médicaments et de traitements efficaces.

Aujourd'hui, 50 ans plus tard, les professionnels de la santé se voient offrir un vaste éventail de traitements et de médicaments qu'ils doivent connaître et utiliser. Et en tant que patients, vous avez plus de choix que jamais. Il est très bien de disposer de médicaments plus nombreux et meilleurs — mais le besoin d'être informé et de comprendre n'a jamais été aussi grand.

### LA TROISIÈME TENDANCE — LES RESSOURCES FINANCIÈRES

Il n'y en a pas assez. Les gouvernements, les assureurs, les employeurs et les contribuables ne peuvent tout simplement plus continuer de payer comme avant pour des attentes devenues illimitées en soins de santé.

### LA QUATRIÈME TENDANCE — ON UTILISE MAL LE SYSTÈME

Plusieurs patients consultent leur médecin sans raison suffisante, alors que d'autres devraient le voir et ne le font pas.

- On estime que de 30 à 40 % de tous les services de santé, y compris les services hospitaliers et les médicaments, sont utilisés de façon non appropriée. Même les médecins reconnaissent qu'il existe un problème grave<sup>4</sup>.
- Les trois quarts des décès sont causés par des maladies qui pourraient être évitées sans coûter une fortune, tandis que les trois quarts du budget consacré aux services médicaux sont investis dans les services curatifs, dont plusieurs coûtent très cher<sup>5</sup>.
- Un manque de communication. Un bon diagnostic dépend en grande partie des renseignements fournis au médecin par le patient.

### QUE FAIRE ALORS?

Tous les Canadiens doivent devenir plus «conscients de leur santé», afin d'être en mesure de prendre des décisions éclairées et de prévenir l'épuisement de nos services de santé.

Si les gens étaient mieux informés sur leur état, ils n'auraient peut-être pas besoin de faire appel au système de santé, ou bien ils seraient traités plus tôt, évitant ainsi les interventions longues et coûteuses.

### POURQUOI VOUS DIRE TOUT CELA?

Parce que nous savons que le système est mis à rude épreuve, que ses fondements sont menacés. En tant que président d'Astra Pharma Inc., vous pensez peut-être que je n'ai rien à gagner à

vous dire: «Utilisez moins notre système de soins de santé», mais en tant que père de famille et Canadien, j'ai beaucoup à gagner.

Je veux le meilleur système de santé possible, pour nous tous.

C'est pourquoi nous croyons chez Astra qu'il est de notre responsabilité de continuer d'agir comme partenaire des gouvernements, des hôpitaux et des professionnels de la santé, et de collaborer avec vous, pour résoudre ces problèmes.

Ensemble, nous parviendrons à trouver des solutions nouvelles et humanitaires qui permettront d'offrir, à meilleur compte, de meilleurs soins de santé.

### COMMENT Y ARRIVER?

Nous avons déjà pris des initiatives dans ce sens.

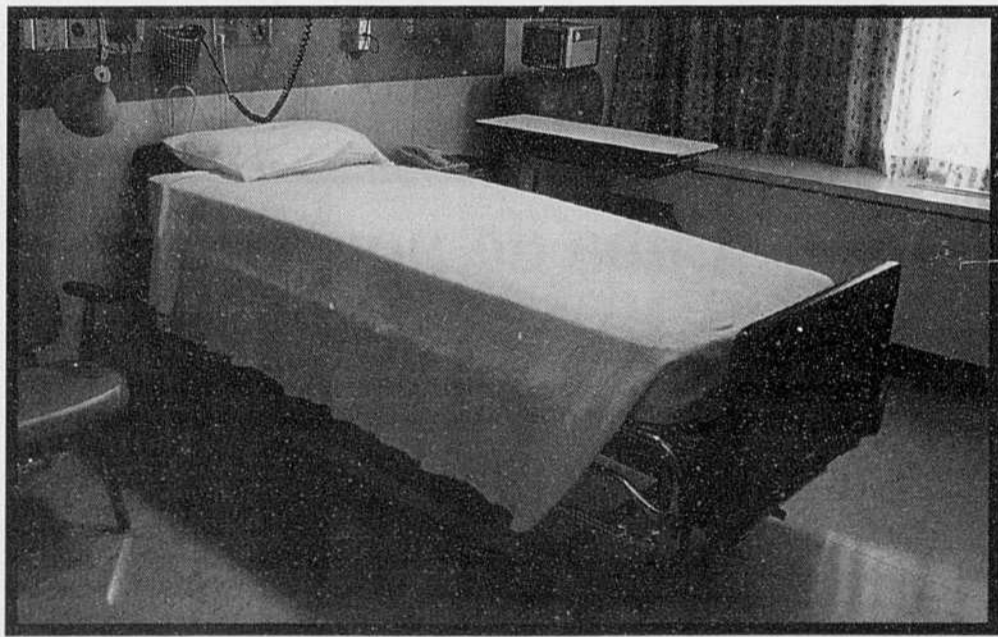
Astra concentre maintenant ses efforts et ses dépenses davantage sur les renseignements fournis aux professionnels de la santé et aux patients que sur la promotion directe de ses produits.

Pour vous, cela signifie que vous obtiendrez exactement le médicament dont vous avez besoin et seulement la quantité nécessaire. Les risques de complications en seront diminués, les visites chez le médecin seront moins nombreuses et, espérons-le, la guérison sera plus rapide.

### COMMENT JOINDRE NOS EFFORTS?

Dans les mois à venir, vous serez témoin d'initiatives importantes d'Astra qui vous aideront à prendre votre santé en main:

- Trousses de renseignements gratuites préparées en collaboration avec des organismes de santé reconnus; ces trousseaux répondront à vos questions concernant différentes maladies. Vous pouvez les commander par la ligne téléphonique sans frais 24 heures sur 24.
- Renseignements dans les journaux<sup>6</sup>, les revues et à la télévision sur certaines maladies pour vous aider à les identifier plus tôt et à vous faire traiter plus rapidement.
- Une émission télévisée d'une heure diffusée en mars, traitant de l'avenir du système de soins de santé et de ce que l'on peut faire pour rester en santé et améliorer le système en place.
- Programmes gratuits de renseignements pour le public menés en collaboration avec des professionnels de la santé dans des pharmacies et des cliniques de toutes les régions du Canada.
- Appui à des organismes de santé reconnus pour leur permettre de mieux vous servir.



Nous devons éviter les soins intensifs, de longue durée et de dernière minute en milieu hospitalier: ils sont tout simplement trop coûteux.

### DÉFI SANTÉ: NOTRE RESPONSABILITÉ À TOUS

Nous devons éviter les soins intensifs, de longue durée et de dernière minute en milieu hospitalier: ils sont tout simplement trop coûteux.

Nous devons plutôt favoriser les interventions précoces, préventives et peu coûteuses — avec l'appui d'une société «consciente de sa santé».

Pour y arriver, nous devons tous passer à l'action. Astra est fière de faire sa part dès maintenant.

Gerry McDole  
Président, Astra Pharma Inc.

**ASTRA**  
Astra Canada

### DÉFI SANTÉ: NOTRE RESPONSABILITÉ À TOUS

Nous vous invitons à nous transmettre vos commentaires sur ce message en écrivant à l'adresse suivante: Astra Pharma Inc., 1004 Middlegate Road, Mississauga, Ontario L4Y 1M4

1. IMS, Canadian Disease and Therapeutic Index. Drug Volume 1, Fourth Quarter 1993, p. 11. 2. Sutherland R, Fulton J. Spending Smarter and Spending Less, Policies and Partnerships for Health Care in Canada. (The Health Group, 1994), p. 10. 3. Statistique Canada, Projections démographiques pour le Canada, les provinces et les territoires 1984-2006, p. 12. 4. Stoddart G. et al. Why Not User Charges? The Real Issues. (The Premier's Council on Health, Well-being and Social Justice, September 1993), p. 5. 5. Thorne SE. Negotiating Health Care. The Social Context of Chronic Illness. (Sage Publications, 1993), p. 225.

# LE DEVOIR

# LE MONDE

Les élections présidentielles en France

EN BREF

## Giscard d'Estaing ne sera pas candidat

Lionel Jospin dévoile un programme de gauche

D'APRÈS AFP ET REUTERS

Paris — L'ancien président Valéry Giscard d'Estaing a annoncé hier soir qu'il n'était pas candidat à l'élection présidentielle française.

«Je ne me présente pas à l'élection présidentielle», a-t-il déclaré sur la chaîne de télévision TF1.

Il a «constaté avec tristesse» que les thèmes qu'il développait, notamment l'Europe, «ne rencontraient pas d'écho». Il a regretté que «le grand projet des cinq années à venir, le projet d'Europe fédérale, ne sera représenté par personne en France», dans la campagne présidentielle.

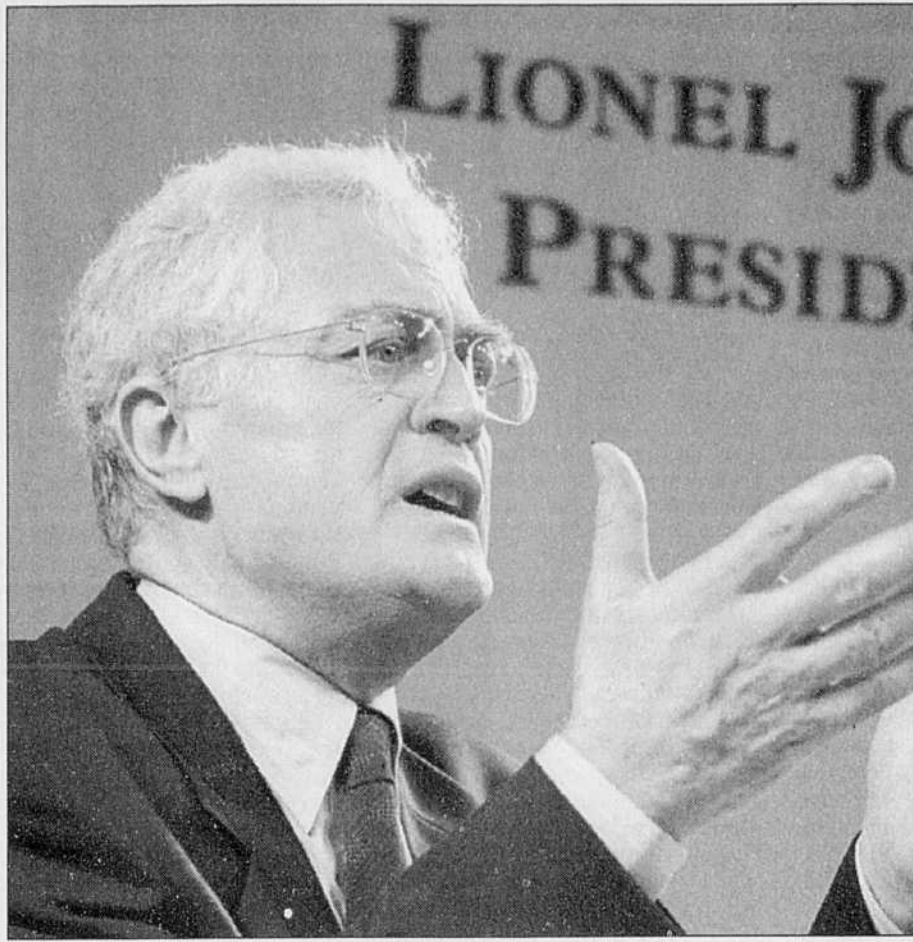
M. Giscard d'Estaing est le troisième candidat pressenti à renoncer finalement à la course à la présidentielle des 23 avril et 7 mai, après le socialiste Jacques Delors, en décembre, et l'ancien premier ministre libéral Raymond Barre lundi.

Lors d'une interview à TF1, M. Giscard d'Estaing a lancé un hommage remarqué au ministre des Affaires étrangères, Alain Juppé, en qui il voit la seule personnalité capable d'être premier ministre en dehors des anciens chefs du gouvernement. M. Juppé est l'un des principaux lieutenants du maire de Paris, Jacques Chirac, candidat RPR à la présidentielle.

«Pourquoi irais-je ajouter à la confusion actuelle pour défendre des thèmes qui ne rencontrent pas d'écho?», s'est interrogé l'ancien chef de l'Etat.

Il a ajouté que son choix était «absolument définitif», mais que «deux points (le) feraient changer d'avis» et «perturber la campagne en cours»: «une remise en question des engagements européens de la France» et «une atteinte grave à la moralité politique qui mettrait en danger la réputation de la France».

«Si un de ces événements se produisait, je reconsidérerais mon attitude et, en tout cas, j'interviendrais avec force et vous m'entendriez dans la campagne présidentielle», a-t-il averti.



Le candidat socialiste Lionel Jospin, hier à Paris.

Reprenant ses thèmes de prédilection, il a regretté que les candidats «ne proposent pas d'action massive contre le chômage qui, avec 3,3 millions de sans-emploi, est en train de détruire la société française».

Il a ironisé sur le programme du premier ministre et candidat Edouard Balladur, qui «croit qu'on peut traiter ce problème à dose homéopathique». Le million

de chômeur en moins que prévoit le premier ministre, c'est «2,3 millions de chômeurs en 2000: c'est un beau programme», a-t-il lancé.

Par ailleurs, Lionel Jospin a présenté hier un programme résolument ancré à gauche tandis que deux sondages confirmaient le décrochage du premier ministre-candidat Edouard Balladur par rapport à Jacques Chirac, qui sortirait vain-

queur de l'élection présidentielle dans tous les cas de figure.

Selon BVA pour *Paris-Match*, l'écart se creuse entre les deux rivaux du RPR puisque Jacques Chirac arriverait en tête du premier tour, avec 24,5 % des voix, devant le socialiste Lionel Jospin, crédité de 20 %. Edouard Balladur passerait sous la barre des 20 % d'intentions de vote en tombant à 18 %.

Selon cette enquête effectuée auprès de 1937 personnes du 2 au 5 mars, Jacques Chirac battrait Edouard Balladur au second tour par 59 %, contre 41 %.

Selon une enquête similaire, effectuée les 2 et 3 mars auprès de 923 personnes par l'IFOP, pour *L'Express*, Jacques Chirac arriverait en tête au premier tour le 23 avril dans l'hypothèse d'une non-candidature de Raymond Barre ou Valéry Giscard d'Estaing, avec 24 % des voix, devant Lionel Jospin, qui obtiendrait 23 %. Edouard Balladur arriverait troisième avec 22,5 % des voix.

Le candidat socialiste prévoit notamment pour 1997 la réduction du temps de travail hebdomadaire de 39 à 37 heures.

Il a dit vouloir «rassembler les Français et les Français autour de cinq objectifs: placer l'homme au cœur de l'économie, préparer avec les jeunes l'entrée dans le XXIe siècle, développer le territoire et les qualités de la vie par l'écologie, vouloir l'Europe pour la France et pour le monde, faire vivre une nouvelle pratique du pouvoir».

«Ma candidature à la présidence de la République repose sur la volonté de remettre la société en mouvement et de redonner confiance par des engagements clairs, par l'affirmation que rien n'est inéluctable, à condition de tous se rassembler», a-t-il affirmé, semblant ainsi vouloir disputer à Jacques Chirac le «parti du mouvement».

Il a aussi tendu la main aux écologistes, qui présentent à l'heure actuelle trois candidats à l'Elysée.

### MINISTRES ALGÉRIENS ÉCARTÉS

Alger (AFP) — Les ministres algériens de la Justice et de la Communication, deux personnalités dont l'action a été critiquée, ont été écartés hier du gouvernement. Le ministre de la Justice, Mohamed Tegui, a été remplacé par Mohamed Adami et celui de la Communication, Benamar Zerhouni par Lamine Bechichi, selon un communiqué de la présidence. Le président Liamine Zeroual a également nommé un nouveau secrétaire général de la présidence, Amar Zegrar, 39 ans, chargé de mission, qui remplace Taha Tiar à ce poste. MM. Tegui et Zerhouni ont été reçus mardi par le président Zeroual qui leur a exprimé ses «remerciements». Le communiqué de la présidence n'a fourni aucune explication sur les raisons du remaniement. Le départ du ministre de la Justice intervient quinze jours après une mutinerie à la prison Serkadji d'Alger, mâtée dans le sang. 96 détenus et quatre gardiens avaient été tués, selon un bilan officiel.

### CARIGNON RESTE EN PRISON

Grenoble (Reuter) — La Chambre d'accusation de la Cour d'appel de Lyon a rejeté mardi une nouvelle demande de mise en liberté de l'ancien ministre Alain Carignon, maire RPR de Grenoble, a-t-on appris de source judiciaire. «Manifestement, on ne souhaite pas que M. Carignon puisse regagner sa ville. Il y a une décision politique vu l'ambiance politique actuelle», a déclaré son avocat, Me Marine Berthier. L'ancien ministre de la Communication du gouvernement d'Edouard Balladur est incarcéré depuis le 12 octobre, accusé de corruption passive dans le cadre du dossier de la privatisation des services des eaux de la Ville de Grenoble. Le juge Philippe Courroye a renouvelé le 13 février son mandat de dépôt pour quatre mois. Le président de la Chambre d'accusation, Henri Blondet, n'a pas suivi les requêtes du Parquet général selon lequel le maintien en détention d'Alain Carignon n'était plus nécessaire à la manifestation de la vérité.

### TROIS HOMMES ARRÊTÉS DANS L'AFFAIRE LISTIEV

Moscou (AFP) — La police criminelle de Moscou a affirmé avoir arrêté trois hommes soupçonnés d'être impliqués dans l'assassinat mercredi dernier du journaliste vedette et responsable de la première chaîne de télévision russe Vladislav Listiev, selon l'agence Itar-Tass. Les trois hommes, originaires de Novokouzensk en Sibirie, ont été arrêtés dans un sanatorium de la banlieue de Moscou. Des enquêteurs ont indiqué que les suspects étaient soupçonnés d'être des tueurs professionnels et d'avoir déjà participé à l'assassinat de plusieurs hommes d'affaires dans les milieux pétroliers. Toutefois, l'un des responsables de l'enquête sur l'assassinat, Boris Ouharov, a contesté immédiatement le sérieux de ces arrestations, les premières annoncées depuis le meurtre de Vladislav Listiev. Le crime, attribué à la mafia, a secoué toute la Russie.

### RÉPIT POUR WINNIE MANDELA

Johannesburg (AFP) — Le vice-ministre sud-africain des Arts et de la Culture, Winnie Mandela, a obtenu un répit provisoire face à ceux qui réclament son départ du gouvernement pour cause de corruption. Son cas devait être débattu hier, lors d'un tête-à-tête entre le président Nelson Mandela et le vice-président Thabo Mbeki. L'entretien a, semble-t-il, été reporté après un nouveau coup d'éclat de Mme Mandela, qui a refusé de venir lundi s'expliquer avec M. Mbeki, chargé de la délicate mission de décider de l'avenir gouvernemental de l'épouse du chef de l'Etat. L'entourage du président et du vice-président a observé la plus grande discrétion quant à la tenue d'un entretien décisif pour l'avenir de Mme Mandela. Leurs porte-parole se sont bornés à indiquer que rien ne figurait à l'agenda des deux dirigeants pour hier. Celui de M. Mbeki a précisé qu'en tout état de cause, un tel entretien était de nature «privée» et que la presse n'en serait pas avertie à l'avance.

### ISRAËL FAIT DE LA RÉSISTANCE

Amman (Reuter) — La réunion israélo-arabe sur le sort des réfugiés palestiniens s'est achevée hier sur le refus du ministre israélien des Affaires étrangères d'accélérer le début de leur rapatriement à Gaza et en Cisjordanie. Les quatre participants — Jordanie, Egypte, Israël et les Palestiniens — n'ont pas tenu de conférence de presse conjointe. Ils se sont bornés à un communiqué laconique annonçant l'établissement d'une commission sur les réfugiés qui s'accompagnera de réunions ministérielles trimestrielles. «La réunion a été dure et tendue à certains moments», a déclaré le porte-parole jordanaise. «Les résultats sont modestes mais ce n'est que le début du processus de retour (des réfugiés)», a-t-il ajouté. «Israéliens et Arabes étaient en désaccord sur de nombreux points (...) qui ont été laissés à l'appréciation de la commission». Israël a accepté de négocier le retour des «déplacés» palestiniens de la guerre des Six jours — mais pas des trois millions de réfugiés de la guerre de 1948 — sans jamais préciser les modalités de ce retour. L'ONU a estimé que 700 000 «déplacés» de 1967 devraient obtenir le droit de rentrer dans les territoires occupés.

### Sommet de Copenhague

## Le Tiers-Monde est inquiet

Copenhague (AFP) — Les pays en développement, venus au Sommet de Copenhague avec l'espoir d'un soutien international accru pour les aider à sortir de la pauvreté, ont exprimé hier leurs préoccupations sur les futurs résultats financiers de cette conférence.

Hier, de nombreux délégués, parmi les 184 pays présents, ont affirmé que seule une hausse des ressources financières allouées au développement, ainsi que la création de ressources supplémentaires pourraient permettre de remplir les objectifs du Sommet: réduire la pauvreté dans le monde.

Le premier à avoir clairement exposé la nécessité «d'étendre les ressources» a été le Groupe des 77 (qui regroupe plus de 130 pays en développement).

Ses revendications reprennent d'ailleurs l'essentiel des propositions de financement émises par l'ONU pour le Sommet: annuler ou réduire la dette des pays pauvres, créer un Fonds international pour le développement social, atteindre enfin l'objectif encore lointain de 0,7 % du PIB des pays riches consacré à l'aide aux pays pauvres, et adopter la clause du «20/20» (20 % de l'aide et 20 % du budgets des pays pauvres consacrés aux dépenses sociales).

Le Bénin a en partie repris ces demandes, rappelant que cette solidarité internationale ne serait pas une «mendicité», mais allait «donner les premiers coups de pioche» dans ce «Mur de la honte» qu'est la pauvreté.

Le Burkina Faso, un des pays les plus pauvres du globe, a estimé que ce Sommet «n'atteindra pas ses résultats», si subsistaient les réticences traditionnelles «au niveau des ressources à dégager». Pour ce pays, il est «impératif» de quitter Copenhague «avec un résultat qui soit une différence, un nouveau départ».

Les deux pays les plus peuplés du monde, la Chine et l'Inde, ont aussi appelé à une plus grande contribution internationale au développement. Le Mali a relevé que l'Afrique s'acheminait «vers une sorte de marginalisation» et a appelé à «dégager les moyens» nécessaires pour l'enrayer.

## New York rétablit la peine de mort

New York (AFP) — L'Etat de New York a rétabli hier la peine capitale, après dix-huit ans de débats passionnés et dix-huit veto opposés par deux gouverneurs successifs aux lois adoptées chaque année par le parlement local.

«Pendant de trop longues années, trop de New-Yorkais ont vécu dans la peur du crime», a commenté le gouverneur républicain George Pataki, en signant le texte approuvé dans la nuit par les deux Chambres du Congrès régional. «Cette loi, à elle seule, ne va pas mettre un terme à la criminalité mais c'est un pas important sur la bonne voie.»

M. Pataki, élu le 3 novembre dernier contre le démocrate sortant Mario Cuomo, avait fait du rétablissement de la peine de mort l'un de ses principaux chevaux de bataille. Trente-huit des cinquante Etats américains appliquent dorénavant la peine capitale. La légalité de ce châtiment avait été rétablie par la Cour suprême en 1976.

Parmi les dix crimes tombant sous le coup de la nouvelle législation new-yorkaise, figurent les homicides volontaires commis dans des circonstances aggravantes (viol, vol avec violence, enlèvement), les meurtres en série, de même que les assassinats de magistrat, de policier ou de surveillant de prison. Sont exclus les meurtriers mineurs de moins de 18 ans, les femmes enceintes et les malades mentaux.

Selon des experts, entre 15 et 20 % des 2400 homicides enregistrés chaque année dans l'Etat pourraient entrer dans ces catégories.

La nouvelle loi choisit comme méthode d'exécution l'injection de produit mortel, à la place de la chaise électrique qui avait fonctionné pour la dernière fois le 15 août 1963 sur le territoire new-yorkais. De 1890 à 1963, 695 condamnés à mort avaient été exécutés par électrocution.

Elle entrera en vigueur à partir du 1er septembre prochain dans cet Etat de quelque 18 millions d'habitants, le troisième plus peuplé du pays après la Californie et le Texas. L'Union des libertés civiques, un mouvement opposé à la loi, a toutefois annoncé son intention de combattre ce texte devant la justice et ses démarches pourraient retarder de plusieurs années sa mise en application.

Le projet de loi avait été adopté lundi soir par le Sénat local (par 38 voix contre 19) puis hier à l'aube par la Chambre des représentants de l'Etat (94 voix contre 52).

Chaque année depuis dix huit ans, le Congrès local avait adopté un tel texte, mais les deux précédents de M. Pataki, les démocrates Hugh Carey et Mario Cuomo, avaient opposé leur veto respectivement à six et douze reprises.

Les échanges ont été vifs lors des débats dans les deux Chambres. «Aucun habitant de l'Etat de New York ne doit se voir ôter la vie sans que les (ou la) personnes qui en sont responsables ne paient (leur crime) de la leur», a lancé un représentant républicain, Robert Stranieri.

«Notre position est conforme à la raison: la peur de la mort est la plus grande dissuasion», a argué un autre partisan, le représentant démocrate Eric Vitaliano.

## Cuba de nouveau condamné

Genève (AFP) — Cuba a été condamné hier soir pour «les nombreuses violations des droits et libertés fondamentales» par la Commission des droits de l'homme de l'ONU.

Par 22 votes pour, 8 contre et 23 abstentions, la Commission a adopté une résolution parrainée par les Etats-Unis et plusieurs Etats européens, qui demande aux autorités de

La Havane de «permettre l'exercice de la liberté d'expression et de ré-union pacifiques et de cesser immédiatement de détenir et d'emprisonner les militants des droits de l'homme» et d'autres personnes qui exercent pacifiquement leurs droits.

Le texte regrette qu'une nouvelle fois, le rapporteur spécial de l'ONU pour Cuba, M. Carl-Johan Groth

(Suède) n'ai pu se rendre sur l'île.

La Commission se déclare «profondément préoccupée par les informations contenues dans le rapport du rapporteur spécial concernant les arrestations arbitraires, les passages à tabac, les mesures de détention, les persécutions et les menaces, ainsi que les pertes d'emploi dont sont victimes les militants des droits de l'homme».

# BUDGET 1995

# 1 800 395-3008

Pour toute question concernant le budget fédéral ou pour plus de renseignements, téléphonez sans frais. Service offert du lundi au vendredi de 8 h à 22 h.

Dispositif de télécommunication pour malentendants : 1 800 465-7735



Ministère des Finances Department of Finance  
Canada Canada



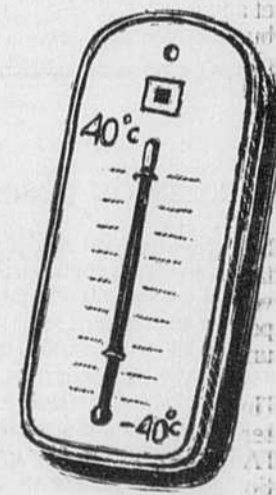
# Il existe une compagnie...

... dont les voitures sont faites pour durer

modèles de véhicules GM, tous leurs systèmes et toutes leurs pièces ont été éprouvés dans les laboratoires d'essais de GM, à un moment ou l'autre de leur développement. Et cela, sans compter la gamme de tests qu'ils subissent dans les différents centres de recherche de GM et sur des voies publiques particulièrement révélatrices. Ainsi, durant l'hiver, GM éprouve la résistance à la corrosion de ses voitures à Montréal, à même la réalité des voies enneigées et recouvertes de sel.

**Le pivot de la qualité GM** Parties intégrantes du processus de développement des véhicules, les terrains d'essais sont le fondement de la qualité totale GM. C'est là que se confirment les valeurs inhérentes à GM: performance, résistance, fiabilité, respect de l'environnement et sécurité. C'est là que s'éprouvent à la fois la validité des composants et leur synergie. C'est ainsi que les freins et les groupes propulseurs sont validés, que les gaz d'échappement sont étudiés, que les carrosseries sont évaluées, que la résistance des véhicules est confirmée. Les tests d'endurance comptent pour la moitié des kilomètres parcourus. Les véhicules sont soumis à des programmes intensifs d'essais définis, pour simuler les parcours sur un grand nombre de kilomètres réels: ils roulent alors 24 heures sur 24 et sept jours sur sept. Dans ces laboratoires à ciel ouvert, il y a aussi des laboratoires, notamment des chambres d'essais, bâtis pour réduire la pollution et des salles climatiques pour vérifier la résistance à des températures extrêmes.

**De -40°C à 40°C** Le Canada est un terrain de prédilection pour les essais de résistance au froid. À Kapuskasing, dans le nord de l'Ontario, GM effectue annuellement quelque 1 500 différents tests, à des températures qui descendent à -40°C. Un million de kilomètres d'essais y sont parcourus sur 300 kilomètres de pistes. Les voitures y sont même congelées jusqu'à trois jours pour en vérifier le comportement. En plein désert, à Mesa, en Arizona, les mêmes systèmes, pièces et voitures subissent des tests analogues à des températures atteignant 40°C. Souvent un même véhicule subit les deux extrêmes. À Milford, près de Detroit, les véhicules sont soumis à une multitude de tests sous un climat tempéré. Les analyses visent entre autres à améliorer la fiabilité des systèmes de sécurité, la compatibilité électromagnétique et le respect de l'environnement. L'an dernier, le terrain d'essais de Milford a enregistré son milliardième mille d'essais. C'est aller loin pour construire des voitures qui durent.



La compagnie: General Motors

Théâtres permanents des épreuves qui cautionnent le sceau de qualité totale GM, les terrains d'essais attirent bon nombre de visiteurs. À Mesa, en Arizona, la GM accueille quotidiennement en moyenne 225 personnes.

## Croyez-le ou non, ceci est un laboratoire

Et la compagnie qui

l'a créé ne s'en sert pas pour photographier ses voitures dans de beaux paysages.

Elle s'en sert pour les maltraiter, leur faire la vie dure, les pousser à leurs plus extrêmes limites. On a beau imaginer de nouvelles voitures, concrétiser de nouvelles idées... ce qui compte avant tout, c'est qu'elles soient faites pour durer.

**La compagnie: General Motors.** La General Motors compte trois de ces laboratoires ou terrains d'essais dont les vocations sont complémentaires. Certains servent aux épreuves finales des modèles sur le point d'être mis en marché, d'autres sont conçus et équipés pour tester les projets naissants, les concepts innovateurs, audacieux. Le plus au nord est à Kapuskasing, en Ontario, et le plus au sud est à Mesa, dans une région désertique de l'Arizona.

Entre les deux, le plus ancien, celui de Milford, près de Detroit, a célébré son 70<sup>e</sup> anniversaire

l'an dernier. La superficie totale de ces trois laboratoires à ciel ouvert excède 37 kilomètres carrés sillonnés de 630 kilomètres de pistes d'essais reproduisant toute la gamme des conditions routières. Chaque terrain d'essais a effectivement des particularités géographiques et climatiques qui lui confèrent un caractère unique. Pistes ovales, droites ou sinueuses, sur terrains plats ou accidentés; pistes de terre, routes de montagne, autoroutes ou artères de circulation urbaine... Répliques fidèles de l'éventail de chemins carrossables, tant à haute qu'à basse altitude, en pays chaud comme en pays glacial, en passant par les milieux tempérés, les terrains d'essais de GM sont complémentaires. Tous les

# É D I T O R I A L

## Partie de bras de fer planétaire

Jean-Robert Sansfaçon

Une guerre est engagée sur le champ de bataille des monnaies du monde, une guerre entre les marchés financiers, aussi anonymes que puissants, et les banques centrales de la plupart des pays industrialisés.

Depuis la dévaluation brutale du peso mexicain, en décembre, le monde industrialisé est entré dans une nouvelle crise financière. La cause de cette crise n'est pas le Mexique, bien que la situation financière précaire de ce pays lui confère une place de choix dans les sujets de préoccupation de l'heure. La vraie cause, il faut plutôt la chercher du côté du fonctionnement même du marché international des devises, un marché sans frontières, excessivement spéculatif et volatile, où la moindre rumeur est perçue comme un signal déterminant pour la suite du monde. Si certains peuvent y voir le mécanisme idéal de rappel à l'ordre à l'intention des économies nationales et de leurs gouvernements endettés, d'autres y décèlent plutôt le jeu destructeur et non démocratique auquel se livre une seule catégorie d'individus.

Comme toujours, personne n'a vu venir le coup. Et personne ne peut prédire ce que nous réservent les heures, les jours, les mois qui viennent.

À vol d'oiseau, la chute du dollar américain apparaît comme étant le résultat d'une perte de confiance dans la stabilité et la force de cette devise, mais aussi de toutes les devises autres que le mark, le yen et le franc suisse. Jusqu'à récemment, le dollar américain était la seule vraie monnaie de réserve de tous les pays commerçants de la planète. Visiblement, les choses ont changé.

L'économie américaine va bien, la croissance est soutenue, les profits élevés, le chômage bas et l'inflation sous contrôle. En d'autres temps, ces facteurs réunis auraient suffi à faire du dollar une valeur refuge. Or, compte tenu de la perte de prestige du géant dans le monde, de son important déficit commercial avec l'étranger et de son endettement croissant, cette analyse ne suffit plus.

Au cours des derniers mois, la banque centrale des États-Unis, la Réserve fédérale, a procédé à sept hausses successives du taux d'intérêt dans le but avoué de ralentir la croissance et d'empêcher toute recrudescence de l'inflation. Selon le grand patron de la Réserve, Allan Greenspan, cette délicate tentative d'atténuation en douceur qui éviterait de devoir mettre en place des mesures plus drastiques encore et permettrait de prendre un nouveau départ, serait justement sur le point de réussir. D'où l'arrêt temporaire de la spirale des taux amorcée l'an dernier.

Mais voilà, tous ne sont pas aussi persuadés que l'économie ralentit et qu'il n'y a pas de menaces d'inflation, certains allant jusqu'à réclamer de nouvelles hausses des taux. Faute d'une prime de risque supplémentaire pour protéger leurs avoirs en dollars américains, ils se tournent vers l'Europe et l'Asie, là où le cycle économique encore jeune permet de prévoir des hausses éventuelles de taux d'intérêt plus intéressantes qu'en Amérique.

Cela dit, à elle seule, l'annonce de la stabilisation temporaire des taux d'intérêt américains n'aurait pas suffi à provoquer un tel mouvement d'abandon de la devise américaine. Encore moins la crise monétaire mondiale que l'on connaît. En fait, c'est toute la zone de l'ALENA qui, depuis la chute du peso, apparaît comme une région peu propice pour qui tient à pro-

téger la valeur de son capital. Le dollar canadien ne fait pas exception, notre devise étant hypothéquée d'une dette extérieure de 300 milliards qui n'en fait certes pas la valeur refuge recherchée par des matous échaudés dans la marmite mexicaine.

Par un effet boule-de-neige typique des marchés hautement spéculatifs, cette méfiance à l'égard des monnaies de la zone nord-américaine s'est répandue comme une trainée de poudre aux autres monnaies fragiles d'Amérique du Sud et d'Europe. Le week-end dernier, après une semaine d'attaques spéculatives contre sa devise, l'Espagne a dévalué la peseta. Lundi et hier, le mouvement s'est donc poursuivi et même étendu à toutes les devises d'Europe, sauf le mark et le franc suisse.

Curieusement, la débâcle du dollar américain a été reçue dans l'allégresse par les industriels et les détaillants américains. D'aucuns y ont vu une victoire des industriels américains contre leurs concurrents japonais aux prises avec un yen trop élevé. Mais on pouvait tout de même lire l'inquiétude à travers le silence des autorités gouvernementales.

Au Japon, ce fut l'inverse. Après une brève tentative infructueuse et isolée de la banque du Japon d'empêcher la chute du dollar américain pour protéger les exportations, lundi, on a complètement abandonné l'opération. Comme pour forcer les États-Unis à stopper d'eux-mêmes la chute de leur monnaie avant qu'il ne soit trop tard, avant que cette cri-

se monétaire ne se transforme en crise de confiance à l'endroit de toute l'économie américaine, provoquant une récession prématurée incontrôlable.

Pour l'instant, les autorités américaines ne sont pas intervenues autrement qu'en rassurant les marchés quant à leur intention ferme de soutenir le Mexique. Pas question donc d'une réaction de panique de la part de la Fed qui irait dans le sens d'une hausse du taux d'intérêt pour soutenir le dollar. Il faut savoir que la politique officielle de la Fed régit absolument à dévier de son seul objectif: le contrôle des prix. Hier, la Maison-Blanche s'est avancée en annonçant qu'elle étudierait la possibilité d'y ajouter un second objectif, celui de soutenir le dollar. Une promesse qui n'a pas dû réjouir le patron de la Fed, Allan Greenspan, lui qui a toujours prétendu qu'on ne pouvait chasser deux lièvres à la fois sans rater les deux cibles. Gageons, encore une fois, que la Maison-Blanche n'était pas sérieuse.

Contrairement aux États-Unis, le Canada tente tant bien que mal de viser ces deux cibles que sont l'inflation et le soutien de sa monnaie. Hier, la Banque du Canada a haussé sensiblement son taux d'escompte pour amortir la chute du dollar. On est en droit de se demander si le ralentissement intérieur qui en résultera n'est pas un bien lourd prix à payer pour une telle opération.

À plus long terme, une autre question se pose à tous les gouvernements: va-t-on, un jour, se pencher plus sérieusement sur la possibilité de mettre en place des mécanismes internationaux de stabilisation des devises, cette sorte de banque mondiale des banques centrales dont on parle tant sans jamais consentir les efforts nécessaires pour la créer?

**Les Américains refusent de hausser les taux pour soutenir leur dollar.**

### Héritiers du désespoir

À l'aube de mes 20 ans, je me surprends à poser un regard triste sur la vie. Ce n'est pas qu'elle ne m'a pas gâté, bien au contraire, mais j'ai le sentiment de vivre une illusion qui s'effrite à mesure que l'avenir n'est plus avenir mais réalité. Si Hélène Jutras clame que le Québec la tue, moi, je me demande si ce n'est pas la génération de nos parents qui tue sa jeunesse.

Aussi grand est le confort qu'elle a pu nous procurer, aussi grand est le fardeau qu'elle nous laisse. De la dette à l'environnement, il nous faudra vivre avec les conséquences d'une génération qui a vécu pour elle et non pour celles qui suivraient.

Cependant, le plus lourd à supporter, c'est de constater qu'il n'y a pas cette prise de conscience chez les dirigeants. Comme si les problèmes à solutionner constituaient le triste testament qu'une génération trop ambitieuse léguerait à l'autre. Pourtant, les politiciens, eux aussi, ont des enfants.

En ces temps où l'on parle beaucoup de suicide chez les jeunes, peut-être devrions-nous nous attarder à savoir si la noirceur de l'avenir ne contribue pas à accentuer ce phénomène. Si l'on constate que le Québec se situe au deuxième rang du taux de suicides chez les jeunes après l'ancienne Allemagne de l'Est, peut-être le nom «héritiers du désespoir» convient-il à cette lettre et à ma génération.

Récemment, la télévision diffusait, au canal 10, une série documentaire ayant pour titre «Que reste-t-il de nos amours?». On pouvait y observer la nostalgie d'une génération se penchant sur sa jeunesse et constatant à quel point il faisait bon vivre sa jeunesse inconsciemment et librement sans le poids d'un lourd testament. Aujourd'hui, devant le sida, la dette,

### LET T R E S

le chômage, l'environnement, etc., je m'imagine 30 ans plus vieux, visionnant un reportage portant sur la jeunesse de ma génération et ayant pour titre «Et nous, qu'avons-nous eu à aimer?».

Sébastien Mercure  
Laval, février 1995

### Invitation à discuter

Nous étudions présentement dans notre cours de sociologie l'histoire du mouvement séparatiste au Québec. Nous sommes désolés de constater que les Canadiens français se sentent souvent opprimés et cela, depuis plus de 200 ans.

Il est évident que le Québec est une «société distincte». Le gouvernement fédéral devrait faire tout son possible afin que les Québécois aient une place spéciale dans notre fédération. Au Nouveau-Brunswick, les étudiants s'inscrivent de plus en plus au programme d'immersion en français. Ils ressentent le besoin d'améliorer et de promouvoir le dialogue entre les deux cultures. Certaines questions restent toujours sans réponse. Qu'est-ce que les Québécois vont obtenir de plus en quittant notre fédération? Vont-ils bénéficier de la souveraineté? Sommes-nous capables d'améliorer la situation pour que les Québécois aient un meilleur sentiment d'appartenance?

Il est fort probable qu'on discute de ces sujets dans les écoles secondaires du Québec. Nous aimerions pouvoir participer à la discussion avec des étudiants. Peut-être certains ont-ils fait des recherches sur le sujet et voudraient-ils les partager avec nous? Il nous ferait plaisir de publier celles-ci dans le journal de notre école afin de sensibiliser notre population étudiante (plus de 2800 étudiants).

Prière de faire parvenir toute cor-

respondance à l'adresse suivante:  
Jennifer Ford, Andrew Maillet  
Fredericton High School  
300 Pristman Street  
Fredericton, N.B. E3B 6J8  
Fredericton, 25 janvier 1995

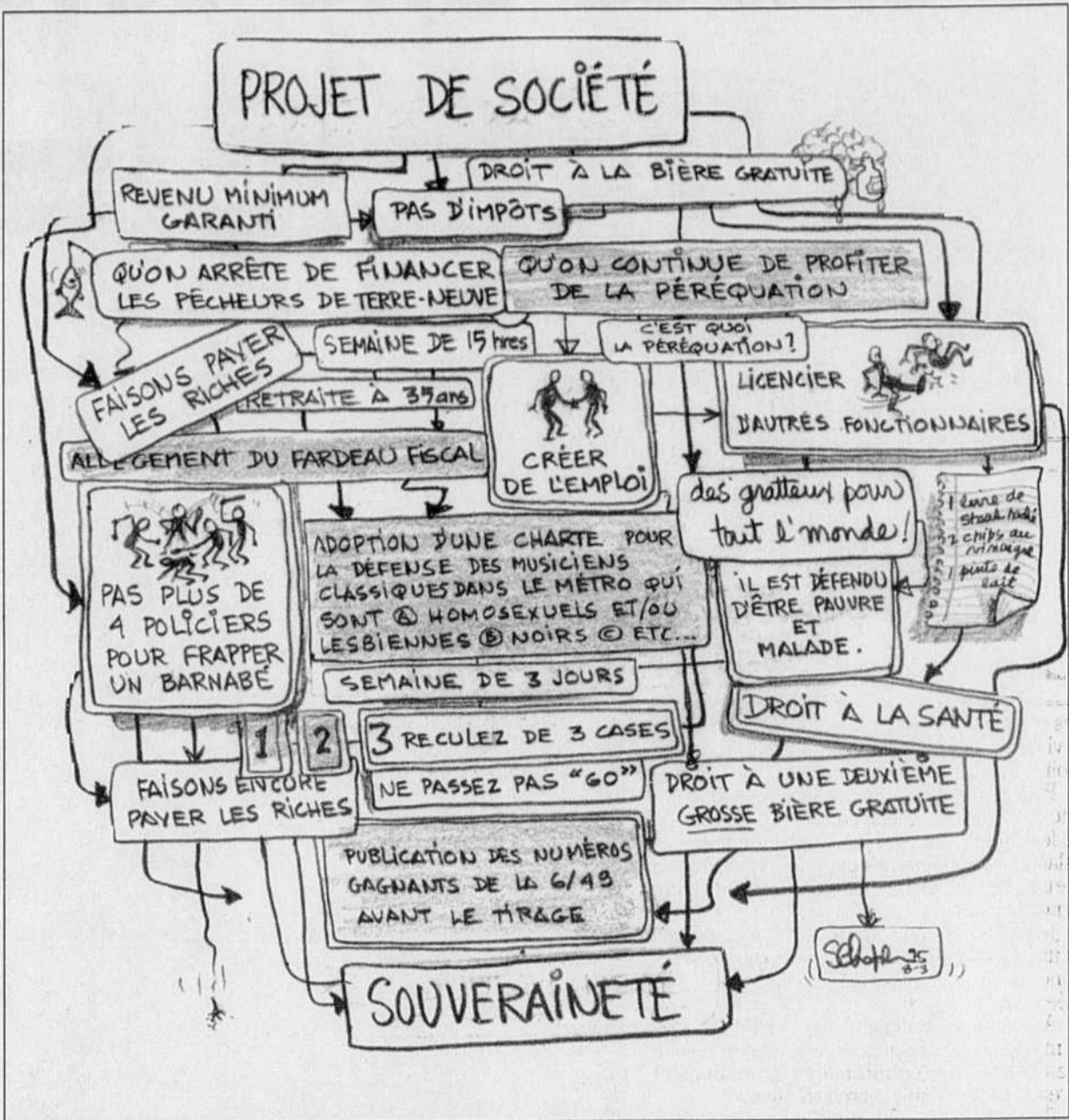
### Que les médias nous informent

Je me suis demandée, le 15 février dernier, en revenant du Collège Saint-Charles Garnier, si j'étais allée à la même assemblée que celle rapportée par les médias télévisés sur la tournée de la Commission sur l'avenir du Québec. À l'heure des émissions de nouvelles, je n'ai retrouvé que l'intervention intempestive de Me Guy Bertrand, suivie du léger incident de protestations venues de la salle.

Pourquoi les médias n'ont-ils pas aussi souligné, ne serait-ce que par quelques allusions, les autres mémoires? Entre autres sur l'attitude d'un éventuel Québec souverain en regard de l'aide aux pays en voie de développement? Entre autres aussi, celle de M. Louis O'Neill qui a parfaitement répondu aux véritables objectifs de cette Commission?

Contrairement à ce qu'a prétendu M. Bertrand à savoir que les gens n'étaient pas intéressés à ce projet de loi, la salle était bondée de gens et faite de place, des centaines n'ont pu entrer. On nous a démontré que la personne qui avait décidé, j'imagine, d'être la vedette de cette soirée a réussi et la télévision l'a servie à souhait. Cela est injuste pour les autres conférenciers. Je veux bien respecter les opinions de chacun, mais de grâce, que les médias nous informent et qu'ils nous présentent toutes les facettes de tels événements.

Françoise Gamache-Stanton  
Québec, 17 février 1995



## Un sentiment d'appartenance au Canada

Le dernier sondage CROP, effectué pour le compte de L'actualité, renferme des constatations aptes à éfrayer tous les camps du débat référendaire. D'une part, il révèle un sentiment d'appartenance remarquable des Québécois envers le Canada — et pas seulement de la part des anglophones.

«Trois Québécois sur quatre estiment essentielle l'association économique avec le Canada. Deux sur trois veulent garder le dollar. Quatre sur cinq souhaitent demeurer Canadiens... même dans un Québec souverain», écrit le rédacteur en chef, Jean Paré, dans son analyse des résultats. Ce désir de rester Canadien s'explique en partie par le fait surprenant que la moitié des Québécois ont des parents ou des amis dans d'autres provinces.

À la fin du sondage, on a demandé aux 624 participants s'ils voteraient OUI ou NON à une proposition visant à faire du Québec un pays souverain ne faisant plus partie du Canada. Le résultat, beaucoup plus positif pour les souverainistes que les autres sondages récents, donne 49% des votes au OUI et 51% au NON. Mais il y a une surprise quand on analyse les chiffres: 17% des électeurs qui s'approprient à appuyer la souveraineté estiment qu'une victoire du OUI ne donnerait pas le mandat de procéder à l'indépendance!

«En somme, près d'un partisan de la souveraineté sur cinq pense que la souveraineté, ce n'est pas l'indépendance.»

Notons de plus que la majorité des électeurs (54%) exigeraient un vote de plus de 55% pour que le gouvernement obtienne le mandat de faire la souveraineté. Seulement 24% pensent qu'un vote de 50% plus une voix suffirait.

Et une grande majorité des Québécois pensent qu'il faudrait d'un à cinq ans — et même plus — pour les négociations avec le reste du Canada concernant la séparation du Québec. Seulement 16% croient que ces négociations pourraient être réglées en un an, la période ridicule envisagée par le gouvernement Parizeau.

D'autres résultats sont moins rassurants pour le camp fédéraliste. Le statu quo est inacceptable pour les



NORMAN WEBSTER

Québécois. D'après M. Paré, «ce sont les deux mots les plus rejetés au Québec». Et, par un vote à 49-46, les répondants pensent que l'accession à la souveraineté semble souhaitable.

Plus frappants sont les chiffres selon lesquels les Québécois croient que la souveraineté aurait, à long terme, des effets plutôt positifs sur l'économie du Québec, le niveau de vie en général et leur niveau de vie personnel. Apparemment, ils ne croient plus aux scénarios catastrophiques.

Et puis, il y a la fameuse question d'un nouvel exode, où l'on trouve une possibilité de cauchemar pour un Québec indépendant. Presque un Québécois sur quatre dit qu'il est très possible ou assez possible qu'il décide d'aller travailler et habiter ailleurs au Canada, advenant la souveraineté. Et il ne s'agit pas uniquement d'anglophones. En traduisant les chiffres, les pourcentages représentent 528 000 anglophones et 639 000 francophones.

Si cela est vrai, ce serait un retour aux années 70, après l'élection du Parti québécois, où l'exode par l'autoroute 401 représentait une sorte de Plan Marshall canadien au profit de Toronto. Montréal souffre encore des effets dévastateurs de cette situation.

Naturellement, les ténors du Bloc québécois ont immédiatement minimisé l'importance de cette réponse aux sondages. Tous ceux qui voulaient partir sont déjà partis, disent-ils; les autres vont rester.

C'est faux, malheureusement. Je ne peux parler pour le côté francophone, mais dans la communauté anglophone, on tient pour acquis que l'indépendance occasionnerait un exode considérable. Pas immédiatement après, parce qu'il faut du temps pour vendre la maison et trouver un

nouveau travail. Pas de gaieté de cœur, parce que, comme je l'ai écrit il y a quelques semaines, ils aiment vivre au Québec. Mais inévitablement, à moyen terme, cela signifierait une perte d'amis et de sang neuf, très néfaste pour l'économie du Québec.

Pourquoi, s'ils aiment tellement vivre ici? D'abord, parce qu'ils sont Canadiens et qu'ils ne se sentiraient pas chez eux si le Québec devenait un pays étranger. Pour d'autres, bon gré, mal gré, il faudrait suivre les emplois avec le départ inévitable d'un grand nombre de sièges sociaux de compagnies canadiennes.

Pour les jeunes, il est déjà difficile de trouver du travail, parce que la plupart des entreprises privilégient, systématiquement des francophones, comme le soulignait récemment Pierre-E. Laporte, président du Conseil de la langue française. Ce serait une autre raison de songer à s'installer ailleurs au Canada.

Bien sûr, la majorité des anglophones (dont moi-même) resteraient ici. Mais l'indépendance du Québec signifierait le commencement du déclin, lent mais inexorable, de la communauté. Ce n'est pas une menace, même pas une tragédie, mais un simple fait qu'il ne faut pas le cacher.

Revenons au «chiffre incroyable» du sondage CROP-L'actualité: 78% des gens désirent conserver la citoyenneté canadienne dans un Québec souverain. C'est pourquoi M. Parizeau le mentionne dans son projet de loi, mais c'est impossible.

Oui, le Canada admet actuellement la double citoyenneté, mais la situation changera radicalement si le quart des citoyens devenaient tout à coup des habitants d'un pays étranger. D'après Alan Freeman et Patrick Grady, dans leur nouveau livre *Dividing the House: Planning for a Canada without Quebec*, on ne peut envisager que les sept millions de résidents d'un autre pays, qui paient leurs taxes à un gouvernement étranger, continuent de bénéficier de tous les avantages de la citoyenneté canadienne, incluant le droit de vote.

«Le bottom line, c'est qu'au moment où le Québec quitte la confédération, ses citoyens la quittent également. Autrement, la citoyenneté canadienne perd tout son sens.»

### À P R O P O S

#### ...de conditions du fédéral à l'aide sociale

Le Conseil national du bien-être social croit qu'il est aujourd'hui temps que les deux niveaux de gouvernement renégocient les dispositions du Régime d'assistance publique du Canada (RAPC).

Une nouvelle entente fédérale-provinciale devrait contenir des garanties d'aide financière fédérale équitable et raisonnable.

En contrepartie, les gouvernements provinciaux et ter-

ritoriaux devraient convenir d'observer certaines normes minimales d'assistance sociale, d'éliminer les facteurs désincitatifs au travail qui existent depuis longtemps, d'éviter de contraindre les bénéficiaires à participer à des programmes de «travail obligatoire», et de redoubler leur appui envers les services sociaux.

Conseil national du bien-être social, automne 1994.

### LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Directeur délégué à l'administration FRANÇOIS THOUIN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, GUY TAILLEFER

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSAFON

Directeur artistique ROLAND-YVES CARIGNAN

2050, rue de Bleury, 9e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

FAISCE QUE DOIS

## IDÉES

Les femmes algériennes défient la mort

## Le combat des justes

Les régimes qui se sont succédé à la tête de l'Algérie ont enfanté le monstre que sont les fondamentalistes radicaux

NADIA KERBOUA  
Montréal

**M**algre les assassinats, les viols, les mutilations... les femmes algériennes ont appelé les forces démocratiques à sortir dans la rue en ce 8 mars 1995 pour dire non à la mise à genoux de l'Algérie républicaine.

Une fois encore, les femmes algériennes vont sortir manifester à visage découvert pour dire oui à la vie, à l'espoir, à l'amour et à la tolérance.

Pour avoir refusé de porter le hidjab, comme l'adolescente Katia, ou pour avoir manifesté leur désaccord avec les idées des intégristes islamistes, 200 femmes ont été assassinées en deux ans, certaines de la manière la plus ignoble qui soit.

Je me souviens, comme si c'était hier, des réunions qu'organisaient les associations féminines à Alger pour préparer le 8 mars de l'année dernière.

Alors que la violence battait son plein, des femmes se réunissaient dans une petite salle de cinéma pour coordonner leurs actions et préparer une grande marche à Alger.

Il va sans dire que la ponctualité nous faisait défaut, non pas parce que nous le voulions mais tout simplement par mesure de sécurité.

Il n'était pas question d'arriver ou de partir en même temps, nous avions peur d'être suivies et assassinées d'un seul coup. Nous ne voulions pas faciliter le travail des intégristes; c'est pourquoi nous observions un minimum de règles de vigilance.

Certaines, les plus connues et médiatisées, essayaient de tromper l'ennemi en mettant de grandes lunettes de soleil, en cachant leurs cheveux, les autres faisaient mille détours, changeaient de bus ou prenaient des taxis.

Nous savions que l'ennemi était très intelligent et armé jusqu'aux dents alors que nous, nous luttons à mains nues et nous n'étions armées que de notre amour pour l'Algérie.

Cette année, je suis au Québec, loin de la violence que vivent mes collègues, sœurs et camarades.

Mais mon cœur bat au rythme de leur combat et à chaque minute, je croise les doigts comme pour éloigner le pire.

Il y a quelques années, l'Algérie ne connaissait pas ce phénomène de hidjab, les vieilles femmes portaient un voile traditionnel. Quelque temps après, le laxisme du pouvoir aidant, l'Algérie pullulait de tchadors et de tenues afghanes.

En tant que démocrates, nous croyions fermement à la liberté individuelle et nous nous disions: ces personnes ont fait un choix, nous devons les respecter.

Quelques années plus tard, un travail d'islamisation de la société s'est mis en branle. Les intégristes harcelèrent d'abord les femmes qui n'étaient pas voilées, leur jetèrent du vitriol afin de les défigurer; face à la résistance des



PHOTO ARCHIVES

femmes, les islamistes ont opté pour le moyen le plus radical: la liquidation physique. La compréhension et la tolérance que nous manifestions à leur égard les premières années se sont avérées inefficaces.

Comment se conduire ainsi avec des groupes qui tuent depuis trois ans des civils innocents, qui égorgent des enseignantes puis mettent leurs têtes sur le bureau devant les yeux catastrophés des élèves? Comment passer sous silence les viols des femmes et la torture qu'elles subissent au nom d'Allah?

Je n'essaie pas d'innocenter les régimes qui se sont succédé à la tête de l'Algérie, bien au contraire, ce sont ces régimes-là qui ont enfanté le monstre que sont les fondamentalistes radicaux. Cependant, l'horreur dans laquelle vit actuellement le peuple algérien est cent fois pire que le règne du parti unique contre lequel il a pu quand même se soulever.

Les démocrates de tous les pays sont concernés par le drame algérien; ce qui se passe chez nous peut arriver n'importe où, la gagnère essaie aujourd'hui de faire son nid en France, en Angleterre et au Canada. Ces contrées semblent être des endroits sûrs pour

les intégristes qui s'appuient sur les chartes et les lois démocratiques de ces pays pour activer, convertir, amasser l'argent et attendre le moment propice pour passer à l'action. La haine qu'ils portent aux pays occidentaux, qu'ils qualifient de mécréants, a toujours été utilisée comme un élément.

Le démantèlement de réseaux de terroristes islamistes la semaine dernière en Belgique prouve que l'internationalisme islamiste existe bel et bien; elle soutient les terroristes en leur fournissant argent et armes.

Les États-Unis, après l'attentat du World Trade Center, commencent à prendre conscience du danger que représentent les fondamentalistes chez eux.

En ce 8 mars, les femmes algériennes ont besoin de soutien, leur combat est celui de tous les démocrates, ou qu'ils soient.

Il y a deux semaines, une féministe, Nabila Djehnine, a été assassinée de deux balles dans la tête. Son crime: rêver d'une Algérie ouverte sur le monde, une Algérie où les enfants peuvent vivre, rire et étudier. Une Algérie qui n'entertera plus ses intellectuels, ses journalistes, ses femmes assassinées. Bref,

une Algérie joyeuse et humaine.

Les gens qui partagent ce rêve ne vivent plus chez eux, ils ont dû quitter leur logement et opter pour la vie en clandestinité, d'autres ont pris, à leur corps défendant, le chemin de l'exil.

Rien, absolument rien, ne peut justifier la violence, les assassinats et la torture, d'autant plus qu'ils sont perpétrés contre des civils innocents. Non, rien ne peut justifier ce nombre effrayant de morts, les pleurs d'un enfant qui vient de perdre son père ou sa mère et le climat de terreur dans lequel vivent mes compatriotes.

Rien ne peut justifier l'assassinat des étrangers, des religieux venus pourtant aider le peuple algérien.

Cette haine qu'ont les intégristes pour la vie, la beauté, les idées de progrès et de liberté est plus que destructrice; seulement voilà, les femmes, les démocrates, sont plus que convaincues que le salut de l'Algérie est dans son option pour la modernité, la liberté. Ils ont payé un lourd tribut mais ne baisseront pas les bras pour autant, leur combat est un combat contre le mal et pour la vie.

## Naïveté ou réflexe de l'autruche?

À nos sœurs qui se battent contre l'intégrisme dans le monde

SUZANNE BERNATCHEZ  
Le Regroupement Signé Femme de la Vallée de la Rouge

**C**e matin, la radio annonçait l'assassinat de Nabila Djehnine, présidente de l'association féministe Cri de femmes qui lutte contre l'intégrisme en Algérie. Depuis 1992, les femmes algériennes mènent un combat sans relâche contre la barbarie et le génocide auxquels se livre une secte de sanguinaires: les fondamentalistes musulmans. Pourtant, les femmes démocrates ne baissent pas les bras. Meurtres, viols et tortures sont le lot quotidien de ces femmes qui croient en une société juste et égalitaire. Ce matin, une grande peine nous envahit en pensant à toutes ces femmes qui se battent quotidiennement pour le seul droit d'exister.

Dans notre pays, le droit à l'égalité est inscrit dans nos lois. La Charte des droits et libertés reconnaît à toutes et tous les mêmes droits en matière de culture et de religion. Présentement, le débat sur le port du hidjab se fait dans le cadre de la reconnaissance des droits de la personne. On parle rarement du droit à l'intégrité physique et morale des femmes. Pourtant, ce sont les femmes qui sont particulièrement visées dans ce débat. Alors qu'ailleurs on tue celles qui refusent de porter le voile et qui dénoncent l'intégrisme, ici on philosophe sur le principe. Est-ce que la Commission des droits de la personne a évalué tout l'impact de la socialisation des filles dans leur acceptation de porter le hidjab? Naïveté ou réflexe de l'autruche? Comment peut-elle penser que la pression familiale et culturelle sera dénoncée par les femmes mêmes qui subissent cette pression?

Pierre Bosset, du service de la recherche de la Commission, ajoute qu'il s'agit d'un avis juridique et non d'un jugement. Effectivement, il ne s'agit pas d'un jugement de cour qui devient exécutoire. Mais dans les faits, à cause du rôle et du mandat de la Commission, cet avis a une portée dont on ne peut nier l'ampleur. Il banalise une pratique dont l'origine est discriminatoire parce que basée sur des valeurs de domination. Les avis de la Commission influencent les orientations de notre société. Les sociétés intégristes se sont donné des codes de la famille ou des codes de statut personnel pour légaliser l'oppression et la violence faite aux femmes.

Dans un pays comme le nôtre, comment pouvons-nous rester indifférents à ces situations et même accepter que les pratiques sexistes qui proviennent de ces pays priment sur les valeurs d'égalité que nous nous sommes données?

## Rien ne sert de courir

1- Le gouvernement doit faire des amendements à la loi électorale avant le référendum

MARCEL PEPIN

Ancien président de la Confédération des syndicats nationaux

GÉRARD BOISMENU

Professeur titulaire de science politique à l'Université de Montréal

**Q**uelle fébrilité anime le gouvernement du Québec et le pousse à en finir dans des délais très courts? Il est sans doute raisonnable de privilégier un référendum tenu assez tôt après l'élection et, à la limite, à l'intérieur de la première moitié du mandat normal de gouvernement. Le bilan de l'expérience de 1976-1980 peut très bien supporter cette idée. De même,

on peut se réjouir de la volonté du gouvernement de s'inscrire dans une démarche qui affirme sa confiance dans la victoire et qui refuse d'afficher une attitude défensive à l'égard du référendum. Que l'on veuille faire face, plutôt que d'y aller résigné comme en 1980, c'est tant mieux; cependant, la témérité et le triomphalisme sont mauvais conseillers.

La hâte du gouvernement Parizeau le conduit à sous-estimer la mise en place de conditions politiques favorables à la consultation référendaire. Nous abordons deux dimensions. Nous avons la conviction, d'une part, que le gouvernement doit procéder avant la tenue du référendum à des modifications touchant le processus électoral. De même, d'autre part, nous croyons urgent que le gouvernement se donne les instruments à la fois pour renforcer la constitution d'une coalition pour la souveraineté et pour proposer une argumentation positive soutenant la démarche souverainiste.

Le gouvernement du Québec devrait procéder sans plus attendre à deux modifications touchant le processus référendaire. La première concerne l'établissement de la liste permanente des électeurs et électrices et, la deuxième, l'obligation pour eux d'exercer leur droit de vote. Ces modifications, introduites sans plus tarder, permettraient de respecter l'horizon 1995, tout en donnant des garanties de rigueur dans la tenue du référendum et de solidité de son résultat sur la scène internationale.

## La liste électorale permanente

Le droit de vote est lié à la citoyenneté et il doit être scrupuleusement reconnu à tout citoyen qui répond aux seuils d'âge et de temps de résidence exigés. La communauté nationale québécoise, qui se définit sur la base de valeurs civiques et en référence à une population délimitée territorialement, et non en termes ethniques, accèdera à la souveraineté en se revendiquant de ces principes. Toute promotion d'un statut ethnique à l'électeur doit être combattue sans concession. La besogne n'est pas lourde car, malgré cer-

taines déclarations regrettables, ces opinions sont franchement marginales. Le référendum, exercice qui se rapproche le plus de la souveraineté directe du peuple, doit s'appuyer sur la procédure la plus irréprochable de désignation des citoyennes et citoyens porteurs du droit de vote.

Or, notre système de recensement électoral possède des déficiences qui sont bien connues. Par exemple, après avoir relevé les anomalies concernant la confection des listes électorales et la réglementation des dépenses électorales lors du référendum de 1980, le politologue André Bernard concluait que «les irrégularités constatées ou présumées de 1980 rappellent des pratiques électorales que l'on croyait révolues. Le bilan du référendum de 1980 paraît, à cet égard, plutôt négatif.»

## Des «surinscriptions»

Ainsi, sur un aspect de la question, il a constaté qu'il y avait eu, en 1980, un volume de «surinscriptions» dans certaines circonscriptions électorales à forte densité anglophone. Une extrapolation permet de croire que ces «surinscriptions» pourraient représenter jusqu'à 2% du corps électoral (soit 100 000 électeurs). Ce phénomène, qui n'est qu'une illustration du problème, est assez significatif pour qu'on lui porte une attention particulière, d'autant que rien n'interdirait qu'il se renouvellât.

Cette irrégularité peut être contrée en s'assurant d'une application plus rigoureuse des droits politiques reconnus aux citoyens, ce que permet la liste permanente des électeurs. La procédure de confection de cette liste doit veiller à la reconnaissance des droits liés à la citoyenneté et éviter tout arbitraire. La proposition par le ministre d'un dernier recensement électoral, avec pouvoir d'examen par les recenseurs de la preuve de citoyenneté des personnes à inscrire sur les listes, apparaît très efficace et respect des droits.

S'il est difficile de contraindre le gouvernement fédéral à respecter la Loi québécoise sur les dépenses électorales, la question de la confection des listes électorales est de toute évidence à la portée du gouvernement du Québec. D'ailleurs, le Directeur général des élections du Québec, Pierre-F. Côté est partisan depuis longtemps d'une liste permanente des électeurs. Nouvellement élu, le gouvernement déposait un projet de loi qui palliait une partie des déficiences relevées, par l'introduction d'une liste permanente des électeurs.

Devant l'opposition libérale et surtout une urgence mal définie de déclencher le référendum dans de brefs délais, la priorité de ce projet semble avoir été mise en cause. Il n'y a pourtant pas de bonnes raisons pouvant motiver un report, car mieux vaut prendre un peu plus de temps et s'assurer que seuls ceux et celles habilités à exercer leur droit de vote soient inscrits sur les listes électorales.

## Le vote obligatoire

Pourquoi ne pas saisir l'occasion pour introduire une mesure qui consiste à rendre le vote obligatoire? Cette idée, peu familière en Amérique du Nord, ne serait cependant pas une innovation. On peut citer une bonne dizaine de pays où cette mesure existe depuis plusieurs décennies. Pensons notamment à l'Italie, à la Belgique, au Luxembourg, à l'Australie ou à la Grèce.

L'obligation d'exercer son droit de vote (quitte à annuler son vote) pourrait à tout le moins être prévue lors de référendum, car il s'agit de moments solennels dans l'exercice de la démocratie. L'objectif est de faire en sorte que le verdict rendu soit celui de l'ensemble de la population et que l'orientation que l'on retient soit fondée sur l'expression de la volonté du plus grand nombre possible. En 1980, le taux de participation a été important, 85,6%, mais il aurait dû être plus élevé. Pourquoi ne pas chercher à atteindre un taux de participation de 93 à 95%, comme c'est le cas dans les pays où l'obligation du vote existe?

Cette proposition ne cache pas de sombres desseins, car bien malin celui qui pourrait en anticiper un effet net sur le résultat référendaire. Que l'on tienne compte de variables telles que l'âge des électeurs qui s'abstiennent de voter, l'importance que ces derniers accordent à la chose politique, leurs opinions politiques, leur langue maternelle, etc., on ne peut, au total, prédire à quel camp l'augmentation du taux de participation pourrait servir. Ce n'est pas ce qui importe. L'objectif est ailleurs: en arriver à ce que la décision soit prise par le plus grand nombre, l'enjeu étant d'une telle importance.

Bien qu'ignorée dans nos débats, cette proposition peut compter sur plusieurs précédents qui ont une histoire assez longue. C'est bien différent de la proposition, dont on nous rebat les oreilles ces derniers temps, qui suggère qu'il faille une majorité qualifiée pour que le résultat référendaire soit jugé valable. Or, il faut savoir que, dans les démocraties occidentales bien établies, seule la majorité simple est requise pour les référendums en matière de modifications constitutionnelles; de majorité qualifiée, il n'en est pas question.

Le gouvernement est en mesure de convoquer l'Assemblée nationale et de mettre les choses en œuvre pour que ces modifications s'appliquent avant le référendum à l'automne 1995. Il n'en tient qu'à lui. Il ne peut que gagner en termes de solidité et de crédibilité du résultat référendaire, tant auprès du reste du Canada qu'auprès des interlocuteurs sur la scène internationale. D'un autre côté, le gouvernement péquiste doit prendre l'initiative dans la mise en place d'une large coalition politique et dans la formalisation du projet souverainiste.

Demain: «Le gouvernement doit se donner les instruments d'une large coalition pour la souveraineté».

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes: à l'Information générale et métropolitaine: Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chartier, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Bernard Morrier, Isabelle Paré, Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Konrad Yakabuski; Jean-Pierre Legault (responsable des pages thématiques), Diane Précorat (pages éditoriales, responsable de la section Tourisme); Martin Dulcos et Christine Dumazet (recteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon, Pierre Cayouette (titres), Paule des Rivières, Marie Laurier, Robert Lévesque, Benoît Munger, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Bérubé (responsable), Robert Dufresne, Claude Lévesque, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (responsable), François Brousseau (éditorialiste), Antoine Char, Sylviane Tramier, Clément Trudel; à l'information politique: Pierre O'Neill, Jean Dion (correspondant parlementaire à Ottawa), Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec); Serge Chapeau (caricaturiste); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Denise Babin, Marie-Claude Petit (commis), Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); La Documentation: Gilles Paré (directeur), Manon Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ: Lucie Pinsonneault (directrice), Yves Williams (superviseur, Avis publics et annonces classées), Jacqueline Avril, Daniel Barbeau, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gysèle Côté, Marlene Côté, Sylvie Hanna, Christiane Legault, Suzanne Miscevic, Jacques A. Nadeau, Micheline Ruelland, Monique Verreault (publicitaires); Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon; Michèle Bouchard (secrétaire); L'ADMINISTRATION: Henry Riedl, c.m.a. (contrôleur), Nicole Carmel (responsable des services comptables); Florine Cormier, Céline Furoy, Jean-Guy Lacas, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, Linda Turcotte (adjointe à l'administration); LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE: Christiane Benjamin (directrice), Johanne Brien (secrétaire), Manon Blanchette, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne; LA PROMOTION ET LES RELATIONS PUBLIQUES: Guy-Renaud Krouac (directeur), Chrystian Guy (superviseur à la promotion des abonnements); LA PRODUCTION: Marie-France Turgeon (directrice de la production), Jean Lemay (directeur adjoint, production et information), Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard DesCorrnières, Caroline des Rosiers, Lynda Di Cesare, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Michèle Malenfant, Christiane Vaillant, Christian Viena, Olivier Zaida; LE CONSEIL DU DEVOIR INC. Marcel Couture (président); LA FONDATION DU DEVOIR: Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

«OPEN SKIES»

«Il y a un problème de correspondances. Il sera toujours là.»

SUITE DE LA PAGE 1

culière de chacun, ont longtemps été présentées, par les partisans d'un aéroport unique, comme faisant de Montréal un cul-de-sac, comme un handicap au développement de Montréal en tant que plaque tournante. La difficulté des correspondances est réelle, incontournable. «Il y a un problème. Le débat n'est pas nouveau, et nous l'avons réglé. La situation n'est pas optimale, mais compte tenu des coups que nécessiterait une consolidation des deux aéroports, nous avons préféré travailler à limiter les dommages», a renchéri M. Bourgeault.

«Il y a un problème de correspondances. Il sera toujours là. Nos finances publiques ne nous permettent pas de payer la consolidation. Mais Montréal a tous les atouts en main pour se développer en tant que marché de destination. Et les plaques tournantes prennent de moins en moins d'importance de nos jours», a insisté le numéro deux d'Air Canada.

Un peu plus tôt, devant les membres de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, Hollis Harris, président et chef de la direction du transporteur, a fait miroiter les riches retombées de l'accord bilatéral, évaluées à quelque 15 milliards \$ US par des études américaines. «Cet accord vaut au bas mot 200 milliards \$ US et revêt une importance vitale pour la région montréalaise, étant donné sa proximité avec les États-Unis. Mais si tout cela est magnifique sur papier, il n'en reste pas moins impératif de se rappeler que la libéralisation des services aériens en soi n'amène pas automatiquement de retombées.»

«Certaines villes feront ce qu'il faut pour capitaliser sur les possibilités de cet accord, d'autres y perdront.» M. Harris a ensuite insisté devant son auditoire: «Si je n'avais qu'un seul message à vous livrer aujourd'hui, ce serait que Montréal et les entreprises montréalaises doivent mettre au point leur propre stratégie de libéralisation des services aériens pour optimiser ces possibilités nouvelles.» Invité à préciser ce qu'il entendait par «stratégie», M. Harris a parlé d'une invitation faite aux gens d'affaires de soutenir les transporteurs locaux.

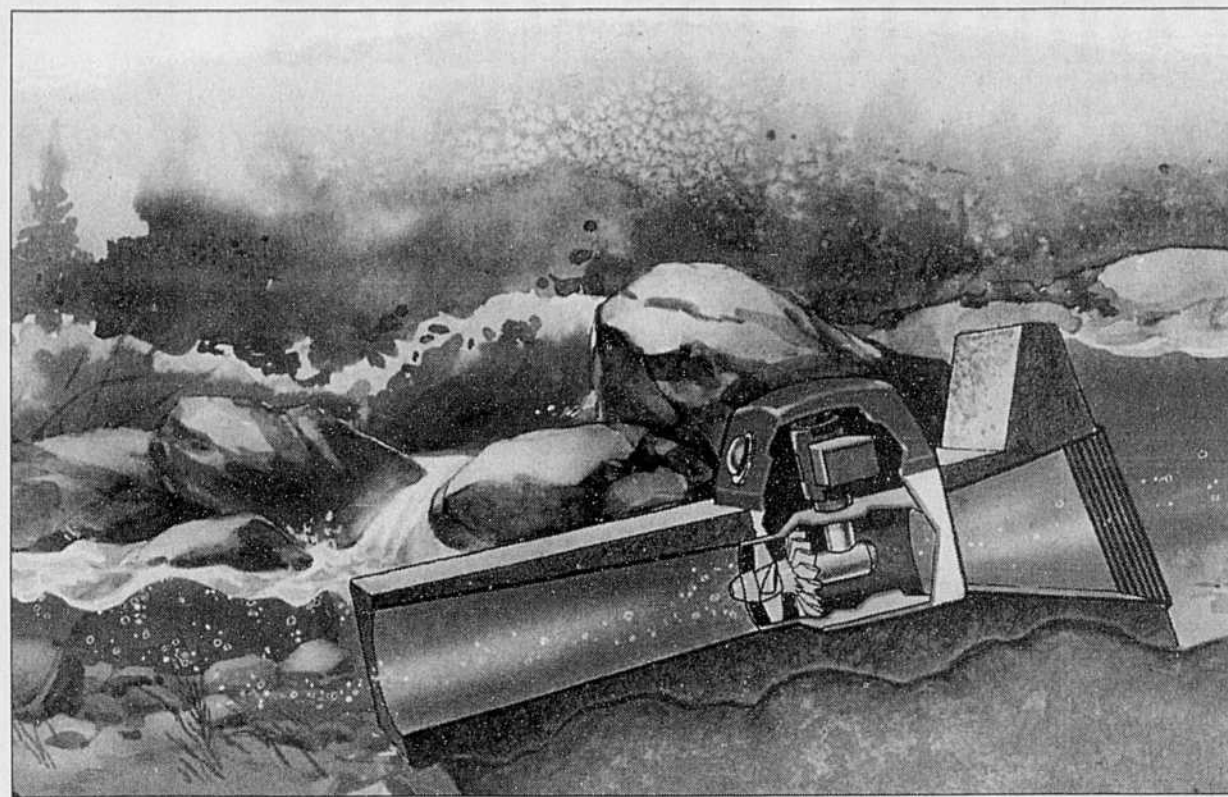
Et il n'a pas manqué de rappeler l'impact d'Air Canada au sein de sa collectivité. «Au cours des semaines et des mois à venir (...), beaucoup de sociétés aériennes parleront de Montréal. Beaucoup de sociétés aériennes feront des promesses à Montréal. Mais une seule a signé une entente à long terme comme la nôtre avec les Aéroports de Montréal. Une seule a pris un engagement d'une telle envergure à l'égard des CL-65 canadiens (commande ferme de 24 Regional Jets, 24 autres en option) construits ici même par Bombardier. Une seule emploie une main-d'œuvre directe de plus de 6500 personnes à Montréal et procure en outre 11 000 emplois indirects.»

M. Harris n'a pas manqué de piquer son concurrent canadien, au passage, en signalant que «Canadien International attend qu'American Airlines mette un horaire sur pied». Cette déclaration fait référence à la volonté avouée de Canadien de se déployer aux États-Unis en mettant à contribution son alliance avec American Airlines, en préconisant le recours au partage de code, une façon de faire qui dégage peu de retombées. Et M. Harris a ajouté: «Quand un transporteur étranger ouvre une nouvelle ligne sur Montréal, environ 30 % du chiffre d'affaires qu'il génère sont réinvestis ici. Le reste est rapatrié aux États-Unis ou dans le pays d'origine des transporteurs étrangers. Quand Air Canada assure le même service, 70 % du chiffre d'affaires généré sont réinvestis ici.»

Air Canada entend offrir pas moins de 20 nouvelles liaisons entre des villes du Canada et des États-Unis au cours des 18 prochains mois. Mais le transporteur devra répondre à l'assaut de ses concurrents américains, qui ont renchéri avec l'annonce de 36 nouvelles liaisons transfrontalières. «Nous saurons répondre à la concurrence. Tant des gros joueurs que des escompteurs («low guys»). Nous aurons la flotte et la structure de coûts nécessaires pour répliquer. Nous allons pénétrer le marché avec plus de services sans escale, de nouveaux appareils, une très bonne réputation, le meilleur dossier de ponctualité en Amérique, du Nord et une très bonne valeur pour le prix demandé. Plus important encore, nous pouvons enfin nous targuer d'être rentables.»

Bénéficiant de plaques tournantes puissantes, de véritables châteaux forts, l'avantage du positionnement stratégique des gros transporteurs américains sera contourné par la multiplication des liaisons directes entre deux villes, avec des appareils offrant une capacité et une flexibilité de fréquence adaptées à ce type de desserte.

Dans la foulée, M. Harris est revenu à la charge en demandant au gouvernement fédéral de revoir sa position, qui vise à perpétuer le monopole de Canadien International sur les lucratives marchés d'Asie. «Canadien a désormais accès à tous les marchés principaux du monde. Nous voulons la même chose. Avec l'appui du gouvernement, ils ont détruit (le système de réservations informatiques) Gemini. Nous avons accepté cette décision mais, en retour, nous leur disons: laissez faire la concurrence!»



Une dénivellation d'un mètre suffit pour actionner une microturbine hydroélectrique. Il n'est donc pas nécessaire de construire un barrage: il suffit d'utiliser un bras de chute ou de rapide dont le débit est suffisant, laissant ainsi le passage libre aux poissons.

ÉLECTRICITÉ Le Costa Rica s'y intéresse déjà

SUITE DE LA PAGE 1

mentale québécoise, recevait hier en fin d'après-midi le nouveau club des producteurs privés d'électricité du Québec en leur dressant, cette fois, la liste des avantages de ces petits appareils et d'une nouvelle génération de turbines plus puissantes, en conception, dont il n'a pas été fait mention lors de la conférence de presse.

Ces modèles plus puissants pourraient équiper des minicentrales dotées, cette fois, de barrages classiques beaucoup moins écologiques, dont Hydro-Québec favorise la construction dans le cadre d'un programme aussi contesté dans le milieu environnemental que la dénatalisation en douce de l'électricité qui en résulte.

Cette autre génération d'appareils, ont expliqué les jeunes promoteurs, pourraient produire «plusieurs mégawatts», soit des puissances de dix à cent fois supérieures.

Quant aux microturbines, elles auraient devant elles un marché évalué en centaines de millions de dollars, selon le président de Nouveler, Gérard Prévost. Et cela, parce qu'elles bouleversent les règles du jeu dans un domaine où on s'était jusqu'ici contenté de réduire la taille des appareils sans innovation majeure.

La microturbine produite à Bois-

briand a ceci de particulier qu'elle est faite de polyuréthane moulé et qu'elle est livrée avec tout son équipement, simplifiant non seulement les problèmes de transport en raison de sa légèreté, mais aussi ceux de l'installation et de la production. Microturbines Technologies inc. offre aussi son expertise pour évaluer le potentiel d'un cours d'eau.

Chaque installation doit toutefois être préalablement autorisée par le ministère de l'Environnement, même si elle ne nécessite pas la construction d'un barrage.

Le premier prototype a été conçu pour remplacer la génératrice diesel de la pourvoirie J. B. Scott, près de Mont-Laurier. Elle alimente depuis des années les postes d'accueil de deux ZEC sans qu'il ait été nécessaire de construire un barrage sur la Mitchinamicus. Il a suffi d'installer la turbine dans une des veines d'eau au sommet d'une chute naturelle. Les poissons passent par le cours d'eau principal et l'installation se fond dans le paysage.

Les pourvoyeurs, les ZEC et les grands consommateurs d'énergie hors réseau, comme les camps miniers et forestiers, constituent la cible principale de la nouvelle entreprise. Un pourvoyeur, qui vient d'installer une au coût de 270 000 \$, pourra réaliser très rapidement d'importantes économies: il lui en coûtait

80 000 \$ par année en diesel et en entretien.

Il y a au Québec 2000 génératrices autonomes, qui consomment chacune 100 tonnes de diesel en moyenne et contribuent à l'effet de serre par le rejet de 200 000 tonnes de CO<sub>2</sub> par année.

Le potentiel de ces microturbines intéresse déjà le Costa Rica où une délégation se rend la semaine prochaine. La nouvelle société s'intéresse à l'énorme marché chinois, sur lequel on trouve déjà... 80 000 barrages, sans compter les milliers de canaux et digues utilisés pour la production du riz, qui pourraient devenir autant d'appareils de production énergétique.

Le potentiel de ventes est, en réalité, important dans tous les pays en voie de développement parce que les turbines de plastique permettent d'électrifier à bas prix des villages de plusieurs centaines d'habitations, dotées d'appareils élémentaires.

Les microturbines des frères Lévesque réduisent d'au moins 50 %, disent-ils, le coût de la production d'électricité. Le prix moyen du kWh ainsi produit se situerait à 3,7 cents. En comparaison, il en coûterait près de 25 cents le kWh pour alimenter, grâce au barrage Robertson, en construction sur la Basse-Côte-Nord, les quelque 12 000 habitants de cette région isolée.

RWANDA

Les massacres de l'été dernier ont décimé les élites intellectuelles du pays

SUITE DE LA PAGE 1

«Ces soldats ne peuvent plus s'organiser pour effectuer une attaque d'envergure, dit-il. En fait, malgré la terreur qu'ils font régner dans les camps, ils n'arrivent pas à entraîner la masse des réfugiés derrière eux.»

M. Twagiramungu n'en pense pas moins nécessaire de régler au plus vite la question des réfugiés.

«Ils doivent revenir au pays avant que les conditions de séjour dans les camps ne se dégradent, dit-il. L'aide internationale finira par se tarir et c'est à ce moment-là que les soldats de l'ancien régime pourraient recruter des mécontents et menacer le Rwanda.»

Toutefois, l'homme politique d'origine hutu estime que son gouvernement est actuellement incapable de faire face au retour des deux millions de réfugiés sans une aide internationale d'envergure.

«Nous ne demandons pas que de l'argent, dit-il. Il faut que la communauté internationale nous aide à installer un climat de sécurité dans le pays, à former une nouvelle police, à rebâtir certaines infrastructures et, enfin, à convaincre les réfugiés de revenir au pays. Ce sont là des actions à long terme qu'il est nécessaire de bien planifier.»

Dans son rapport du 6 février dernier, adressé aux membres du Conseil de sécurité, le secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali, écrivait que le Rwanda allait bientôt recevoir une aide de 800 millions \$ de la communauté internationale. De plus, un programme spécial pour la formation d'une police civile devait être mis en branle au début de février.

M. Twagiramungu dit que l'aide financière sera répartie entre trois programmes: financement des activités éducatives, réhabilitation et développement, et réintégration des déplacés.

En attendant le retour des réfugiés, le premier ministre dit que de tous les problèmes qui assaillent le Rwanda, deux doivent trouver une solution rapide pour que le pays s'engage sur la voie de la réhabilitation: la remise sur pied du système d'éducation et le jugement des criminels de guerre.

«Il y a quelques semaines, nous avons tenu une importante réunion pour décider si nous étions en mesure de rouvrir les institutions scolaires, particulièrement les universités, dit-il. Nous avons constaté que nous avions un besoin urgent de manuels et de fournitures scolaires, mais surtout d'instituteurs. Petit à petit, des écoles se remettent à fonctionner, mais pour les universités, il va falloir attendre.»

Le premier ministre souligne que les massacres du printemps dernier ont décimé les élites intellectuelles du pays et qu'il est difficile de trouver des professeurs de niveau universitaire. Il compte beaucoup sur l'aide des institutions québécoises — l'UQAM et l'Université Laval — pour créer des programmes de formation.

En ce qui concerne le jugement des criminels de guerre, le premier ministre avoue humblement qu'il ne sait pas comment le Rwanda en viendra à bout. Il se réjouit de la création d'un Tribunal international aux pouvoirs encore plus étendus que ceux conférés au Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie.

Toutefois, il se demande si le tribunal pourra vraiment mettre la main sur les véritables criminels, ceux qui ont organisé les massacres et qui sont aujourd'hui réfugiés au Zaïre ou même en France.

L'ONU a bien demandé à tous les États «d'arrêter et de mettre en détention les personnes trouvées sur leur territoire contre lesquelles il existe des preuves suffisantes», mais cette recommandation n'a pas de valeur contraignante.

M. Twagiramungu compte sur la bonne volonté des États. Son gouvernement va établir des listes de criminels, qu'il remettra ensuite au juge Richard Goldstone, responsable de l'instruction des dossiers. C'est lui qui devra veiller à ce que les criminels de guerre soient conduits au siège du Tribunal, à Arusha, en Tanzanie, pour y subir leur procès.

Mais tous les Rwandais ne seront pas jugés par le Tribunal international. Plusieurs milliers de Rwandais emprisonnés ne sont pas accusés de génocide mais d'autres délits. Le premier ministre dit qu'ils devront attendre leur jugement car le pays ne compte plus que deux cents magistrats sur les 1100 recensés avant la crise d'avril dernier.

«Nous allons, là encore, faire appel à l'aide de la communauté internationale, dit-il. Des magistrats francophones d'Afrique, d'Europe ou du Canada pourraient nous donner un coup de main.»

«Petit à petit, les écoles se remettent à fonctionner, mais pour les universités, il va falloir attendre»

PATRONAT Une bataille est à prévoir

SUITE DE LA PAGE 1

La SQDM est administrée par un conseil formé de représentants du monde syndical, du monde patronal et du gouvernement.

Les discussions à la réunion de la conférence permanente sur l'adaptation de la main-d'œuvre ont entre autres porté sur la façon dont les différentes dépenses dites de formation de la main-d'œuvre seraient comptabilisées.

On sait que les organisations patronales sont en général contre ce projet, qu'elles assimilent à une taxe sur la masse salariale, même si la ministre parle de contribution.

En campagne électorale, le chef du Parti québécois Jacques Parizeau avait dit que cette contribution pourrait être déductible d'impôt, puisqu'elle serait considérée com-

me une dépense de l'entreprise.

Cette mesure affectera surtout les PME, puisque les toutes petites en seront probablement exemptées, et que les très grandes dépensent déjà, pour la plupart, plus de 1 % de leur masse salariale en formation.

Le patronat estime que cette contribution entrainera des frais d'administration supplémentaires aux PME et suggère de s'en tenir encore aux mesures incitatives.

Une bataille à ce sujet est donc à prévoir. Les libéraux de Daniel Johnson se sont toujours opposés, eux aussi, à cette forme de taxe qui risque de devenir un cheval de bataille de l'opposition à l'Assemblée nationale au cours des prochains mois.

Tout récemment, le Conseil du patronat du Québec a fait parvenir à ses membres une note argumen-

taire selon laquelle l'expérience française démontre que la coercition en cette matière n'est pas une bonne méthode.

Le CPQ cite un rapport d'une commission d'enquête française selon lequel la législation qui oblige les entreprises à contribuer à l'effort de développement professionnel (une contribution de 1,5 % de la masse salariale, plus une taxe d'apprentissage de 0,5 %) ne donne pas les résultats escomptés.

Le système obligatoire inciterait les entreprises à dépenser inconsidérément, écrit le CPQ, ce qui amène des effets pervers: les disparités d'accès à la formation entre les catégories professionnelles demeuraient importantes; l'effort de formation serait inversement proportionnel à la taille de l'entreprise; etc.

Advertisement for Dr. Robert Prescott & Associés (Omnipraticiens) offering LIPOSUCCION (Anesthésie locale). Address: 1832, Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec), H3H 1E4 (Métro Guy). Tel: (514) 935-6616. Services include: GREFFES DE CHEVEUX, COLLAGENE, INJECTIONS DE GRAS, VARICES-OBÉSITÉ.

Advertisement for CHABOT weight loss center. Title: PROBLÈME DE POIDS? CLINIQUE weight loss center contrôle du poids. Address: 1832, Sherbrooke Ouest, Montréal, Qc H3H 1E4. Tel: (514) 989-1948. Service: APPROCHE PERSONNALISÉE. (1<sup>re</sup> VISITE GRATUITE).

Advertisement for Dr. Michel Lefort, D.M.D. and Guylaine Brouillette, D.D. Services: SERVICE DE DENTISTERIE ESTHÉTIQUE, SERVICE DE CHIRURGIE BUCCALE ET IMPLANTS DENTAIRE (PAR SPÉCIALISTE), SERVICE DE PROTHÈSE SUR IMPLANT. Address: 1832 Sherbrooke ouest, Montréal, Qc H3H 1E4. Tel: 939-2600.

Footer information for LE DEVOIR newspaper. Includes: LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30. 2050, RUE DE BLEURY, 9E ÉTAGE, MONTRÉAL, (QUÉBEC) H3A 3M9. RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION: (514) 985-3333. PUBLICITÉ: AVIS PUBLICS (514) 985-3344, ANNONCES CLASSÉES (514) 985-3344, PUBLICITÉ (514) 985-3399 / Hélicopier (514) 985-3390, NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305. SERVICE DES ABONNEMENTS: DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 16H30. Montréal (514) 985-3355 / télécopieur (514) 985-3390. Extérieur (sans frais) 1 800 463-7559.

LE DEVOIR est publié par LE DEVOIR Inc. dont le siège social est situé au numéro 2050 de Bleury, 9e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par les Imprimeries Québec LaSalle, 7743 de Bourdeau, division de Imprimeries Québec Inc., 612 ouest rue Saint-Jacques, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 775 boul. Lebeau, St-Laurent. Envoi de publication — Enregistrement no 0658. Dépot légal. Bibliothèque nationale du Québec. Téléphone général: (514) 985-3333; service à la clientèle: (514) 985-3355; publicité: (514) 985-3399.